



## Conseil Communautaire du 10 mars 2020 à 19 h 00

### PROCES-VERBAL

#### ORDRE DU JOUR :

---

#### ADMINISTRATION GENERALE

- *Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 11 février 2020*

#### FINANCES

- *Adoption des comptes de gestion et comptes administratifs 2019*
- *Affectation des résultats 2019*
- *Budgets 2020*
- *Vote des taux (fiscalité additionnelle et fiscalité professionnelle unique)*
- *Subvention d'équilibre entre budgets communautaires*
- *Autorisations de Programmes – Crédits de Paiements*

#### TOURISME

- *Subvention 2020 pour la SPL « Office de Tourisme – Chablis, Cure, Yonne et Tonnerrois »*

#### PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, ALSH

- *Changement du mode de gestion du centre de loisirs de Tanlay/Commissey/Saint-Vinnemer*

#### QUESTIONS DIVERSES

- *Décisions*

#### DATE CONVOCATION :

---

4 mars 2020

#### PRESIDENTE DE SEANCE :

---

Madame Anne JÉRUSALEM – Présidente

*ETAT DES PRESENCES :*

**Présents : 51**

Communes	Délégués	Suppléants
AISY-SUR-ARMANÇON	M. BURGRAF Roland	
ANCY-LE-FRANC	M. DELAGNEAU Emmanuel	
	M. DICHE Jean-Marc	
ANCY-LE-LIBRE	Mme BURGEVIN Véronique	Mme HUGEROT Maryvonne
ARGENTENAY		M. TRONEL Michel
ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON	M. MACKAIE Michel	M. SCHIER Gaston
ARTHONNAY	M. LEONARD Jean-Claude	
BAON	M. CHARREAU Philippe	
BERNOUIL	M. PICARD Bruno	
CHASSIGNELLES	Mme JÉRUSALEM Anne	
COLLAN	Mme GIBIER Pierrette	
CRUZY-LE-CHATEL	M. DURAND Thierry	
DANNEMOINE	M. KLOËTZLEN Eric	
DYE	M. DURAND Olivier	
EPINEUIL	Mme SAVIE EUSTACHE Françoise	
FLOGNY LA CHAPELLE	M. CAILLIET Jean-Bernard	
	M. GOVIN Gérard	
FULVY	M. HERBERT Robert	Mme SORET Françoise
JULLY	M. FLEURY François	
JUNAY	M. PROT Dominique	
LEZINNES	M. MOULINIER Laurent	
MOLOSME	M. BUSSY Dominique	
NUIITS-SUR-ARMANÇON	M. GONON Jean-Louis	
PACY-SUR-ARMANÇON	M. GOUX Jean-Luc	
PERRIGNY-SUR-ARMANÇON		Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie
RAVIERES	M. HÉLOIRE Nicolas	
ROFFEY	M. GAUTHERON Rémi	
RUGNY	M. NEVEUX Jacky	M. BATRÉAU François
SAINT-MARTIN-SUR-ARMANÇON		M. MLYNARCZYK André
SAMBOURG		M. FOREY Bernard
SENNEVOY-LE-BAS	M. GILBERT Jacques	
SENNEVOY-LE-HAUT	M. MARONNAT Jean-Louis	
STIGNY	M. BAYOL Jacques	
TANLAY	M. BOUILHAC Jean-Pierre	
	Mme PICOCHÉ Élisabeth	
THOREY	M. NICOLLE Régis	

Communes	Délégués	Suppléants
TISSEY	M. LEVOY Thomas	
TONNERRE	Mme AGUILAR Dominique	
	Mme BOIX Anne-Marie	
	Mme COELHO Caroline	
	Mme DOUSSEAUX Jacqueline	
	Mme DUFIT Sophie	
	M. GOURDIN Jean-Pierre	
	M. LENOIR Pascal	
	M. ROBERT Christian	
TRICHEY	Mme GRIFFON Delphine	
TRONCHOY	M. TRIBUT Jacques	
VEZANNES	M. LHOMME Régis	
VEZINNES	Mme BORGHI Micheline	
VILLIERS-LES-HAUTS	M. BERCIER Jacques	
VIREAUX	M. PONSARD José	

**Excusés ayant donné pouvoir : 8**

Communes	Délégués
ANCY-LE-FRANC	Mme ROYER Maryse
CHENEY	M. BOLLENOT Jean-Louis
FLOGNY LA CHAPELLE	Mme CONVERSAT Pierrette
QUINCEROT	M. BETHOUART Serge
RAVIERES	M. LETIENNE Bruno
SERRIGNY	Mme THOMAS Nadine
TANLAY	M. BOURNIER Edmond
YROUERRE	M. PIANON Maurice

**Excusés et absents : 14**

Communes	Délégués
CRY-SUR-ARMANÇON	M. DE PINHO José
GIGNY	M. REMY Georges
GLAND	Mme NEYENS Sandrine
LEZINNES	M. GALAUD Jean-Claude
MELISEY	M. BOUCHARD Michel
PIMELLES	M. ZANCONATO Éric
TONNERRE	Mme BERRY Véronique
	M. HARDY Raymond
	M. LANCOSME Michel
	Mme LAPERT Justine
	M. ORTEGA Olivier

Communes	Délégués
TONNERRE (SUITE)	M. SERIN Mickail
VILLON	M. BAUDOIN Didier
VIVIERS	M. PORTIER Virgile

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Pascal LENOIR

*La séance s'est ouverte le 10 mars 2020 à 19 h 00 sous la présidence de Madame Anne JÉRUSALEM.*

*Madame Anne JÉRUSALEM : Bonsoir chers collègues. Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer notre conseil.*

Excusés ayant donné pouvoir

- Monsieur Jean-Louis BOLLENOT a donné pouvoir à Monsieur Jacques TRIBUT,
- Monsieur Edmond BOURNIER a donné pouvoir à Madame Élisabeth PICOCHÉ,
- Madame Nadine THOMAS a donné pouvoir à Monsieur Thomas LEVOY,
- Monsieur Maurice PIANON a donné pouvoir à Monsieur Dominique PROT,
- Monsieur Serge BETHOUART a donné pouvoir à Monsieur Régis NICOLLE,
- Monsieur Bruno LETIENNE a donné pouvoir à Monsieur Nicolas HELOIRE,
- Madame Pierrette CONVERSAT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Bernard CAILLIET,
- Madame Maryse ROYER a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel DELAGNEAU.

Excusés

- Monsieur Didier BAUDOIN,
- Monsieur Michel BOUCHARD,
- Monsieur José DE PINHO,
- Monsieur Éric ZANCONATO,
- Madame Véronique BERRY,
- Monsieur Raymond HARDY,
- Monsieur Michel LANCOSME,
- Madame Justine LAPERT,
- Monsieur Olivier ORTEGA,
- Monsieur Mickail SERIN.

Absents

- Monsieur Georges RÉMY,
- Madame Sandrine NEYENS,
- Monsieur Jean-Claude GALAUD,
- Monsieur Virgile PORTIER.

*Je vous rappelle que le bureau communautaire a eu lieu le 25 janvier 2020.*

*Je dois désigner un secrétaire de séance. Monsieur Pascal LENOIR accepte d'assurer le secrétariat de séance.*

### Lecture de l'ordre du jour

*Nous sommes aujourd'hui réunis pour le dernier conseil communautaire du mandat, je souhaiterais vous dire quelques mots.*

*Je voudrais vous remercier de votre présence aujourd'hui et de votre assiduité tout au long du mandat. Pour mémoire, je voudrais, par rapport à une demande constante et prégnante de démocratie participative, vous rappeler, mais vous le savez tous, que nos séances sont publiques. Il me semble que c'est très important pour tous les citoyens de se souvenir qu'ils peuvent assister à nos séances des conseils municipaux et conseils communautaires. Je salue les personnes présentes ce soir, ce sont des fidèles qui savent de quoi on parle et qui peuvent nous poser des questions en ayant suivi les débats.*

*Je rappelle aussi que notre conseil communautaire est déjà conforme dans son fonctionnement à la nouvelle loi « égalité et proximité ». Par exemple, nous réunissons les maires régulièrement. Depuis le début du mandat, nous avons ouvert les commissions aux personnes qualifiées ou aux élus municipaux qui souhaitaient assister à ces commissions.*

*Le budget prévisionnel est à l'ordre du jour de notre séance de ce soir. Toutes les questions relatives à ce budget ont été bien évoquées lors du ROB.*

*Pour ce soir, nous avons choisi de vous proposer une présentation relativement synthétique et pédagogique. Les budgets détaillés vous ont été transmis en annexe.*

*Un livret, plutôt agréable dans sa présentation, vous a été remis ce soir. Il est composé de fiches mémo sous forme de tableaux de bord de tous nos services. Ce document montre tout ce que fait la communauté de communes pour les habitants.*

*Depuis 3 ans, j'ai l'honneur de présider cette collectivité. Avec le COMEX, nous avons majoritairement travaillé pour réaliser des économies de fonctionnement. La situation était un peu complexe au moment où nous avons repris les commandes. Ensemble, des investissements innovants et structurants ont été votés pour le territoire.*

*Le budget prévisionnel 2020 présente une certaine stabilité en fonctionnement. Nous ne prévoyons pas de recours à l'emprunt ni de hausses d'imposition pour cette année.*

*Cela nous permettra d'envisager, avec les prochains élus, l'avenir de manière plutôt sereine et de placer cette collectivité en mode projet tout en préservant et en améliorant les services à la population.*

*Quelques pistes se sont déjà ouvertes :*

- *Sur les circuits d'approvisionnement locaux,*
- *Sur plusieurs cuisines centrales*
- *Une réflexion sur la convention de ruralité avec l'Éducation nationale pour nos écoles,*
- *Des pistes avec le CLEA sur la culture en direction des scolaires,*
- *Sur le sport avec les JO 2024,*
- *Sur la santé, Jean-Bernard CAILLIET vous donnera une bonne nouvelle,*
- *Le développement durable : c'est un sujet récurrent, un sujet qui demande des améliorations, peut-être une augmentation du niveau de service, mais surtout une pédagogie accrue,*

- *Au niveau du tourisme, les projets ont pris un peu de retard, mais le contrat Canal se poursuit. On peut se féliciter du projet « Open canal de VNF » qui compte revitaliser les maisons éclusières. Beaucoup de maisons éclusières dans notre secteur pourront être l'objet de ce beau projet,*
- *Il nous faudra travailler sur les mobilités, que ce soit au niveau du tourisme ou pour tout le territoire, sujet récurrent également,*
- *S'agissant du numérique et de la téléphonie, les derniers pylônes sont en cours de construction pour résorber les zones blanches. On nous annonce, grâce au Département et à la DSP, le déploiement de la fibre qui arrive avant 2022 ou 2024, soyons précautionneux. Mais nous avons WeAccess : de ce fait, nous pouvons attendre dans la sérénité, le déploiement de la fibre qui est, cette fois, certain.*

*Nous travaillons à renforcer l'attractivité du territoire pour favoriser le développement économique, levier essentiel pour regagner de la dynamique. J'espère que nous pourrions continuer en ce sens.*

## ADMINISTRATION GENERALE

 Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 11 février 2020

**Madame Anne JÉRUSALEM** : *Avez-vous des remarques, questions, ajouts concernant ce compte rendu ?*

*Le compte rendu du conseil communautaire du 11 février 2020 est approuvé à l'unanimité.*

## FINANCES

 Adoption des comptes de gestion et comptes administratifs 2019

**Madame Anne JÉRUSALEM** : *La question d'obtenir les comptes de gestion nous a été posée. Un mail nous est parvenu à 11 h 43 ce jour de la part de Madame FABRE, absente pour des raisons de réserves pré-électorales. Elle écrit ceci : « Les comptes de gestion 2019 ont été validés vendredi par la DDFIP. Je les ai signés ce matin ». Nous avons 90 pages de comptes de gestion, je peux vous les projeter si vous le souhaitez. Je n'ai pas d'autres renseignements à vous communiquer.*

*Mathilde PICQ avait travaillé avec Madame FABRE en amont. Le compte administratif était concordant avec le compte de gestion.*

*(Échanges hors micro entre Monsieur LENOIR et Madame AGUILAR).*

**Madame Anne JÉRUSALEM** : *Nous vous communiquons les éléments que nous possédons. Mathilde va vous présenter tous les comptes administratifs en accord avec les comptes de gestion. cf. mail de Madame FABRE.*

**Madame Mathilde PICQ** : *Le rapprochement des comptes a été fait entre les comptes de gestion et les comptes administratifs. Il s'avère que tout est concordant. Quelques écritures ont été faites après la rédaction du document qui vous a été transmis avec la convocation. Nous l'avions précisé dans le document en date du 28 février. Certains ajustements ont été faits dans le rapport de présentation.*

*Cependant, les délibérations sont concordantes avec le compte de gestion de Madame FABRE.*

### Compte administratif- résultats 2019 – Budget général

*Madame Mathilde PICO : Le budget général présente un résultat de clôture au 31.12.2019 de la section d'investissement à hauteur de -802 330,84 €. Les restes à réaliser s'élèvent à -403 221,46 €. Nous constatons que le résultat de clôture est nettement inférieur aux résultats 2018. Le déficit de la section d'investissement s'explique par les dépenses qui ont été engagées petit à petit. S'agissant de la section de fonctionnement, le résultat de clôture s'élève à 2 623 000 €. C'est un bon résultat. Je vous rappelle que nous avons un report de 1 808 000 €.*

*Le résultat de l'exercice 2019 s'élève à 815 000 €. Ce résultat est supérieur à celui de l'exercice 2018 d'environ 130 000 €.*

*De ce fait, un report de 1 417 000 € en fonctionnement est possible sur l'exercice 2020. Le déficit de la section d'investissement sera reporté sur le BP 2020.*

*Nous détaillons rapidement chapitre par chapitre les dépenses de fonctionnement :*

- *Charges à caractère général (011) : taux d'exécution de 92 % : impact de la renégociation de contrats tels que les fluides, la téléphonie ;*
- *Charges de personnel : taux d'exécution de 97 %. On est inférieur à la prévision. Il est important de souligner qu'il y a quelques remplacements qui avaient été budgétisés et on a fait en sorte de minimiser ces en se réorganisant dans les services, les personnels ayant joué le jeu ;*
- *Charges de gestion courantes : taux d'exécution de 95 %. La baisse que l'on observe par rapport à la prévision correspond juste à des frais de fonctionnement des écoles ;*
- *Charge financière : nous sommes tout à fait conformes à la prévision car il n'y a pas eu d'emprunt contracté ;*
- *Charges exceptionnelles et atténuations de produits : rien à dire car nous sommes conformes à la prévision.*

*S'agissant des recettes de fonctionnement, le taux d'exécution est de 103 % :*

- *Impôts et taxes (073) : taux d'exécution de 100,3 % qui vient : de l'IFER car nous n'avons pas les chiffres définitifs au moment de la préparation budgétaire 2019 ; de la TASCOM car c'est très difficile à budgétiser ; on note une augmentation de la taxe de séjour intégralement reversée (on constate ici le travail engagé avec la SPL ; nous avons aussi reçu en fin d'année un dégrèvement ;*
- *Dotations, subventions, participations (074) : taux d'exécution de 109 % : on a reçu une dotation d'intercommunalité tout à fait conforme mais la différence par rapport à la prévision vient de versements CAF qui sont difficiles à prévoir ;*
- *Produits des services du domaine : taux d'exécution de 106 % grâce à l'augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire et des remboursements par les autres organismes et budgets annexes ;*
- *Autres produits de gestion courante : taux d'exécution de 87 %. Nous sommes inférieurs à la prévision et cette baisse est liée au départ de la Mutualité ;*
- *Produits exceptionnels : ils sont difficiles à budgétiser mais nous avons eu une exécution supérieure par rapport à la prévision car nous avons eu des remboursements de sinistres et des versements liés à des fermetures de compteurs.*

*Concernant les dépenses réelles d'investissement, les dépenses d'ordre, dépenses totales, on constate un décalage entre la réalisation 2019 et la prévision. Toutefois, si on intègre les restes à réaliser qui seront reportés sur le budget 2020, le taux d'exécution est de 93 %. Nous constatons donc que l'ensemble des projets budgétisés est engagé. Certes, ils ne sont pas réalisés à 100 %, certains projets s'étalant sur plusieurs années.*

*Nous constatons que les dépenses d'équipement portent principalement sur :*

- *Le développement économique : ..... 63 %,*
- *Le conservatoire, l'enfance et la petite enfance : ..... 25 %,*
- *L'habitat, la santé et l'aide à la personne : ..... 7 %*
- *Le reste concerne des sommes plus anecdotiques.*

*S'agissant des recettes réelles d'investissement, nous constatons qu'elles représentent 30 % par rapport aux dépenses réelles d'investissement.*

*Les subventions d'équipement sont financées par l'État (65 %), la Région (9 %), autres (26 %).*

#### *Compte administratif – résultats 2019 – Budget SPED*

*Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à 210 092,63 € avec des restes à réaliser négatifs de -541 553,90 €. Cela est en lien avec les investissements engagés, soit un résultat cumulé de -331 841,09 €.*

*La section de fonctionnement clôture à 663 302,36 € avec un report l'année dernière de 450 000 €.*

*Le résultat de fonctionnement est légèrement supérieur à celui de l'année dernière. Une partie de l'excédent sera reportée en fonctionnement (331 841 €) et permettra de couvrir le déficit de la section d'investissement (331 461 €).*

*Au niveau de l'exécution, nous avons peu de variation par rapport à la prévision. S'agissant des dépenses, la principale variation s'est faite au niveau du contrat de prestation de service renouvelé fin 2018. Concernant les recettes, l'exécution est supérieure à la prévision pour laquelle les levées supplémentaires n'avaient pas été budgétisées ainsi que la facturation de 3 semestres pour rétablir la facturation sur une année.*

#### *Compte administratif – résultats 2019 – Budget Pépinière*

*En investissement, le résultat de clôture est de 36 467,53 €. Il n'y a pas de reste à réaliser sur ce budget. Nous constatons un excédent de fonctionnement de 4 377,40 €. Ces montants seront évidemment reportés sur le budget primitif 2020.*

*Sur ce budget, il y a peu de commentaires car nous sommes en phase avec la prévision.*

#### *Compte administratif – résultats 2019 – Budget SPANC*

*Ce budget est en baisse. Le résultat de clôture est déficitaire aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, ce qui est normal car la plupart des opérations ont été engagées, à la fois pour les réhabilitations (40 ont été réalisées sur 49) et pour les contrôles.*

*On notera un résultat de clôture à -45 569,50 € en investissement. Si on intègre un reste à réaliser, le total est de -20 534,81 € en investissement et -1 448,24 € en fonctionnement.*

*Ces montants seront reportés en 2020. Ce budget devrait être transféré dans le courant de l'année au Syndicat des Eaux du Tonnerrois. Ce budget devra donc être clôturé avant son transfert au SET.*

*Si on compare l'exécution par rapport à la prévision, en prenant en compte que la prévision 2019 est calquée sur l'exercice précédent et sachant que, sur ce budget, on est en baisse d'activité, on a donc une exécution qui est inférieure à la prévision.*

#### Compte administratif – résultats 2019 – Budget ZAC

*Le résultat de clôture se révèle être très déficitaire à la fois en investissement (-741 907,48 €) et en fonctionnement (-84 694,13 €). Ces montants seront reportés sur le budget 2020. Les dépenses portent sur les intérêts d'emprunt et la taxe foncière. En ce qui concerne les recettes, nous sommes dans l'attente de la cession des terrains liée à la décision du tribunal.*

#### Comptes administratifs – Niveaux d'épargne

*Du fait de l'augmentation des dépenses et de l'absence de nouvel emprunt, le niveau d'épargne s'est amélioré. L'épargne nette s'améliore d'environ 200 000 €. Cela est très encourageant pour l'avenir puisque nous pouvons envisager un exercice sans emprunt.*

*Madame Anne JÉRUSALEM : Nous passons maintenant aux questions sur ces comptes administratifs.*

*Madame Dominique AGUILAR : S'agissant de l'évolution (chapitre 011) entre les résultats de 2018 et 2019, le conservatoire passe de 49 000 € à 82 000 €. Pour la partie santé, on passe de 7 000 € à 25 820 €. Comment expliquer ces différences ?*

*Madame Anne JÉRUSALEM : Le loyer était à zéro sur le bail emphytéotique, dorénavant la CCLTB paie un loyer de 1 200 €/mois pour le conservatoire. Cela sera détaillé dans les fiches services.*

*Madame Dominique AGUILAR : Et en ce qui concerne le plateau santé qui se retrouve page 45.*

*Madame Anne JÉRUSALEM : Il est constaté des augmentations de charges de copropriété liées à la mise en route du plateau santé. Cela sera également détaillé dans la diapo consacrée à ce service. Y a-t-il d'autres questions ?*

*Monsieur Pascal LENOIR : J'ai une première remarque et une appréciation générale sur les documents qui nous ont été envoyés par mail.*

*La remarque que j'ai, par rapport à la présentation qui vient de nous être faite, concerne les « autres produits de gestion courante » (chapitre 75) : BP 2019 : 122 745 € ; exécution 2019 : 107 046 € ; commentaires sur cette ligne-là : taux d'exécution de 106 % et augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire. Or, entre 122 745 € et 107 046 €, on observe une baisse et non une augmentation.*

*(Réponse faite hors micro)*

**Monsieur Pascal LENOIR** : Alors ma remarque ne vaut pas...

*Sur l'appréciation globale, je tiens à souligner la qualité des documents qui nous ont été envoyés par rapport à ce compte administratif et à ce budget. Qualité des documents par rapport à la présentation par nature, qualité des documents par rapport à la présentation par fonction, par rapport aux politiques publiques développées par la CCLTB. De plus, ces documents sont complétés par des fiches qui nous ont été remises à l'entrée dans cette salle de conseil. Mon appréciation est qu'administrativement, dans la présentation de notre budget et de notre compte administratif, on s'améliore d'année en année.*

*D'autre part, s'agissant des chiffres, nous sommes en conformité parfaite avec la politique communautaire décidée lors de la fameuse augmentation d'impôts, augmentation qui n'avait que pour but d'arriver à créer de l'autofinancement pour aller financer des investissements que nous avons à réaliser et que nous savions durs. Ces investissements sont inscrits soit en exécution, soit en restes à réaliser. On voit bien qu'on a dégagé une marge d'autofinancement et un report suffisamment conséquent pour limiter le recours à l'impôt et à l'emprunt dans le cadre du financement de ces investissements. Par voie de conséquence, par rapport à la stratégie globale de la CCLTB, il y a conformité parfaite entre les ambitions des élus et la réalisation et l'exécution budgétaire. Je tenais à le souligner.*

**Madame Anne JÉRUSALEM** : Merci beaucoup pour ces commentaires. J'en profite pour remercier les services. Nous avons la chance d'avoir une équipe impliquée, très professionnelle et qui a trouvé un certain équilibre et un rythme de croisière appréciable. Nous pouvons être satisfaits de nos services.

**Monsieur Bruno PICARD** : L'excédent de fonctionnement est intéressant. Il est relativement important par rapport à ce qui était prévu au départ. Il faut calibrer pour éviter d'avoir des excédents de fonctionnement qui deviennent trop importants par rapport à ce qu'on peut avoir en termes de recettes et de dépenses. J'ai bien compris qu'il y avait un RAR, un décalage par rapport à l'investissement, etc. dont acte. Cependant, cela peut toujours poser quelques questions.

*Je reste un peu interrogatif sur deux points. D'une part le SPED. Ce n'est pas une nouveauté. L'excédent est relativement conséquent. J'entends bien que cela peut couvrir tel ou tel type de dépense. Cependant, il me semble qu'il conviendrait de poursuivre la réflexion dans ce domaine. Il y a une amorce avec le fait par rapport au nombre de levées, concrètement, pour le contribuable, ce n'est pas si simple et ça ne se voit pas tant que cela. Un effort de communication est peut-être à faire sur ce sujet.*

*D'autre part, s'agissant de la ZAC, j'ai l'impression qu'il s'agit du « serpent de mer ». J'ignore si nous sommes face à des procès qui durent depuis 15 ans et que c'est cela qui ralentirait le tout. Objectivement, je suis très inquiet sur la suite des événements. Je suis, néanmoins, très interrogatif sans porter de jugements sur ces questions en tant que telles sur la suite des événements. Le dossier de la ZAC nous plombe très sérieusement d'année en année. Je sais que ce sont des charges d'annuités d'emprunt et je m'interroge aussi, mais cela pose une question, sur le fond, sur le montant que cela peut représenter par rapport à notre capacité. Cela représente un vrai souci.*

Madame Anne JÉRUSALEM : La question sur le SPED revient traditionnellement. Je préfère largement que nous soyons excédentaires plutôt que déficitaires, comme certaines collectivités ont pu l'être. Nous savons que les recettes vont subir une baisse. Il y a une forme d'incertitude. Cela permettra aux futurs élus de se réinterroger et peut-être d'opérer quelques modifications ou des ajouts de service grâce à une forme de visibilité que nous avons sur ce service.

S'agissant de la ZAC, vous connaissez tous l'historique. Vous savez que les permis de construire ont été accordés et affichés. Les recours ont été portés la veille du jour où cela a été possible, ils ont été perdus plusieurs fois. Le dossier est en appel, à Lyon. C'est un souci très prégnant pour nous tous. Cependant, le vrai souci n'est plus de savoir si ce projet va réellement aboutir, mais de connaître une décision. Je suis convaincue que si, toutefois, par malchance et par pourrissement de l'affaire, ce projet n'aboutit pas, nous aurons l'opportunité de vendre ces terrains à quelqu'un d'autre.

La CCLTB peine aujourd'hui, parce que plombée par ces terrains promis aux serristes. Nous ne pouvons pas nous-mêmes saborder le projet en proposant ces terrains à d'autres. Ces terrains font l'objet de demandes. Les personnes qui font de la recherche de foncier ne donnent pas toujours suite, mais nous sommes pénalisés. Si toutefois le projet biomasse et serres venait à capoter, nous aurons des opportunités. La CCLTB aura à déployer toute son énergie pour vendre ces terrains le plus vite possible. Je suis convaincue que cela est tout à fait faisable.

Y a-t-il d'autres questions ?

Madame Dominique AGUILAR : Les tableaux de synthèse (p. 21) font apparaître les impayés concernant les déchets ménagers ainsi que la partie cantine. Les impayés des déchets ménagers s'élèvent à plus de 236 000 €. Quels sont les mécanismes qui ont conduit à un tel taux de factures impayées ?

Il a été fait état d'une épargne nette « encourageante ». Cela soulève cependant un certain nombre de questions notamment celle du taux de la fiscalité.

Je reviendrai sur la ZAC ACTIPOLE au moment du vote du budget ZAC et du projet dont vous venez de parler.

Madame Anne JÉRUSALEM : Le montant des factures impayées peut s'expliquer par des délais de recouvrement assez longs. Dans le prévisionnel, nous avons prévu un taux de 6 %, ce qui semblait beaucoup, cela nous avait été conseillé par d'autres collectivités passées à la redevance. Nous sommes à 3,2 %, ce taux de recouvrement est assez satisfaisant.

Madame Dominique AGUILAR : Je ne pense pas qu'on puisse parler de délai de recouvrement. Il ne s'agit pas d'un impôt, nous sommes dans le cadre d'une facturation. Si le montant d'impayés atteint plus de 236 000 €, cela signifie qu'il y a une vraie problématique. Quelle est donc cette problématique pour en arriver à ce stade ?

Madame Océane COLIN : C'est moins le montant qui paraît impressionnant, mais le taux qu'il faut souligner, à savoir moins de 3,5 % de taux d'impayés. Ce taux est relativement bas. Le rapport national de la Cour des Comptes sur la facturation de la restauration scolaire indique que la moyenne des taux d'impayés est de 6,4 % alors nous pouvons nous targuer d'un taux d'impayés autour de 4 %.

Madame Dominique AGUILAR : Mon propos portait sur les déchets ménagers.

Madame Océane COLIN : Je parlais d'impayés en général avec le focus sur la restauration puisque nous faisons une comparaison avec la Cour des Comptes. Il faut retenir que notre taux d'impayés est de 3,2 %.

Madame Anne JÉRUSALEM : Pour résumer, la somme est importante, mais le pourcentage est faible.

Madame Dominique AGUILAR : En page 38, vous indiquez la répartition des subventions d'équipement par financeur (État, Région, autre). Or, la Région ne finance qu'à hauteur de 9 %. Cela met en perspective la difficulté de la CCLTB de n'être rentrée ni dans un SCOT, ni dans un PETR. À ce titre, nous avons perdu toutes les subventions qui y étaient adossées. La Région aurait dû financer à part égale avec l'État (65 %). On se retrouve donc avec une subvention ridicule de la Région (9 %). Dans le cadre d'un PETR, d'un programme sur un territoire plus vaste, mais avec des projets peut-être encore plus pertinents, les taux de subvention auraient été plus élevés.

Madame Anne JÉRUSALEM : Une remarque à l'appréciation de chacun...

Le fait d'avoir obtenu 500 000 € de subvention pour la Cité Éducative et Artistique, des subventions pour CREA SUP, pour la Pépinière d'entreprises n'est pas négligeable. Madame DUFAY, estimant que nous étions une intercommunalité de projets, a souhaité nous aider malgré son règlement régional. Celui-ci ne permet pas de subventionner directement les EPCI, contrairement à l'Europe qui le permet. C'est particulier à la Bourgogne Franche-Comté. Cette remarque n'est pas justifiée.

Les présidents de Communauté de Communes du Migennois, du Florentinois par rapport au PETR du Grand Auxerrois ont obtenu des enveloppes à peu près similaires de 450 000 € à 500 000 €. Les enveloppes de la Région ne sont pas extensibles de même que nos capacités à financer les restes à charges... Nous sommes sur quelque chose d'assez satisfaisant par rapport à notre situation.

Monsieur Pascal LENOIR : J'aimerais bien comprendre le graphique à secteurs « répartition des subventions d'équipement par financeurs – 2019 ». Il s'agit bien des subventions que nous avons perçues ? On ne peut pas apprécier un financement d'un projet à partir de subventions perçues au titre d'un exercice. On apprécie le financement d'un projet à partir des subventions globales qui poussent le projet. Que l'on ait perçu 9 % de la Région en 2019 n'a pas du tout d'importance. Ce qui nous intéresse est de savoir quel est le niveau de financement de la Région dans le cadre du projet en question. Or, dans le cadre du projet en question, le financement de la Région est approximativement égal de par le contrat signé avec la CCLTB d'une part et avec la Ville d'autre part, par rapport au financement d'État. Les 9 % en question signifient que la Région, au titre des acomptes des subventions versées, n'a versé que 9 %. Cela est normal puisqu'elle verse les subventions en fin d'exécution. Nous percevrons les subventions de la Région en fin d'exécution. Alors, nous atteindrons un taux de 65 % comparable au taux de l'État.

Madame Anne JÉRUSALEM : S'il n'y a plus de question ni de remarque, je vous propose de passer au vote du compte de gestion avec une délibération.

Compte tenu du mail de Madame FABRE, nous vous proposons d'approuver les comptes de gestion.

• **Délibération n° 15-2020 : FINANCES** – Approbation des comptes de gestion –  
*Exercice 2019*

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations du compte de gestion de l'exercice 2019 sont régulières,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

	<b>54 pour</b>
<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire</b>	<b>0 contre</b>
	<b>5 abstentions</b>

**DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

*Madame la présidente sort de la salle.*

**Monsieur Régis LHOMME** : *Les comptes administratifs ont été présentés. Nous procédons donc au vote des comptes administratifs, budget par budget.*

• **Délibération n° 16-2020 : FINANCES** – Approbation des comptes administratifs –  
*Budget Principal – Exercice 2019*

Considérant que Monsieur Régis LHOMME, 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB), conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Anne JERUSALEM, présidente de la CCLTB,

	<b>53 pour</b>
<b>Après en avoir délibéré, hors la présence de Madame la présidente, le Conseil Communautaire</b>	<b>0 contre</b>
	<b>5 abstentions</b>

- 1) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)
Résultats reportés		1 808 019,39 €	63 791,33 €		63 791,33 €	1 808 019,39 €
Opérations de l'exercice	6 819 959,20 €	7 635 316,59 €	2 236 445,18 €	1 497 905,67 €	9 056 404,38 €	9 133 222,26 €
TOTAUX	6 819 959,20 €	9 443 335,98 €	2 300 236,51 €	1 497 905,67 €	9 120 195,71 €	10 941 241,65 €
Résultats de clôture	- €	2 623 376,78 €	802 330,84 €	- €	- €	1 821 045,94 €
Restes à réaliser			1 180 242,84 €	777 021,38 €	1 180 242,84 €	777 021,38 €
TOTAUX CUMULES	6 819 959,20 €	9 443 335,98 €	3 480 479,35 €	2 274 927,05 €	10 300 438,55 €	11 718 263,03 €
RESULTATS DEFINITIFS		2 623 376,78 €	1 205 552,30 €			1 417 824,48 €

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**• Délibération n° 17-2020 : FINANCES – Approbation des comptes administratifs – Budget SPED – Exercice 2019**

Considérant que Monsieur Régis LHOMME, 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB), conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Anne JERUSALEM, présidente de la CCLTB,

**Après en avoir délibéré, hors la présence de Madame la présidente, le Conseil Communautaire**

**58 pour  
0 contre  
0 abstention**

- 1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)
Résultats reportés		452 823,62 €		359 452,29 €	- €	812 275,91 €
Opérations de l'exercice	2 110 782,30 €	2 321 261,04 €	440 029,74 €	290 670,08 €	2 550 812,04 €	2 611 931,12 €
TOTAUX	2 110 782,30 €	2 774 084,66 €	440 029,74 €	650 122,37 €	2 550 812,04 €	3 424 207,03 €
Résultats de clôture	- €	663 302,36 €	- €	210 092,63 €	- €	873 394,99 €
Restes à réaliser			683 870,33 €	142 316,43 €	683 870,33 €	142 316,43 €
TOTAUX CUMULES	2 110 782,30 €	2 774 084,66 €	1 123 900,07 €	792 438,80 €	3 234 682,37 €	3 566 523,46 €
RESULTATS DEFINITIFS		663 302,36 €	331 461,27 €			331 841,09 €

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**• Délibération n° 18-2020 : FINANCES – Approbation des comptes administratifs – Budget ZAC ACTIPÔLE – Exercice 2019**

Considérant que Monsieur Régis LHOMME, 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB), conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Anne JERUSALEM, présidente de la CCLTB,

**Après en avoir délibéré, hors la présence de Madame la présidente, le Conseil Communautaire**

**52 pour  
6 contre  
0 abstention**

- 1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)
Résultats reportés	80 425,78 €		724 249,47 €		804 675,25 €	- €
Opérations de l'exercice	4 268,35 €	- €	17 658,01 €	- €	21 926,36 €	- €
<b>TOTAUX</b>	<b>84 694,13 €</b>	<b>- €</b>	<b>741 907,48 €</b>	<b>- €</b>	<b>826 601,61 €</b>	<b>- €</b>
Résultats de clôture	84 694,13 €	- €	741 907,48 €	- €	826 601,61 €	- €
Restes à réaliser			- €	- €	- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>84 694,13 €</b>	<b>- €</b>	<b>741 907,48 €</b>	<b>- €</b>	<b>826 601,61 €</b>	<b>- €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>84 694,13 €</b>		<b>741 907,48 €</b>		<b>826 601,61 €</b>	

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**• Délibération n° 19-2020 : FINANCES – Approbation des comptes administratifs – Budget SPANC – Exercice 2019**

Considérant que Monsieur Régis LHOMME, 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB), conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Anne JERUSALEM, présidente de la CCLTB,

Après en avoir délibéré, hors la présence de Madame la présidente, le Conseil Communautaire

58 pour  
0 contre  
0 abstention

- 1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)
Résultats reportés			16 063,15 €		16 063,15 €	- €
Opérations de l'exercice	37 734,76 €	36 286,52 €	355 235,94 €	325 729,59 €	392 970,70 €	362 016,11 €
TOTAUX	37 734,76 €	36 286,52 €	371 299,09 €	325 729,59 €	409 033,85 €	362 016,11 €
Résultats de clôture	1 448,24 €	- €	45 569,50 €	- €	47 017,74 €	- €
Restes à réaliser			163 518,00 €	188 552,69 €	163 518,00 €	188 552,69 €
TOTAUX CUMULES	37 734,76 €	36 286,52 €	534 817,09 €	514 282,28 €	572 551,85 €	550 568,80 €
RESULTATS DEFINITIFS	1 448,24 €		20 534,81 €		21 983,05 €	

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**• Délibération n° 20-2020 : FINANCES – Approbation des comptes administratifs – Budget Pépinière – Exercice 2019**

Considérant que Monsieur Régis LHOMME, 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB), conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Anne JERUSALEM, présidente de la CCLTB,

Après en avoir délibéré, hors la présence de Madame la présidente, le Conseil Communautaire

58 pour  
0 contre  
0 abstention

- 1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)
Résultats reportés				53 823,42	0,00	53 823,42
Opérations de l'exercice	67 489,43	71 866,83	89 811,48	72 455,59	157 300,91	144 322,42
TOTAUX	67 489,43	71 866,83	89 811,48	126 279,01	157 300,91	198 145,84
Résultats de clôture	0,00	4 377,40	0,00	36 467,53	0,00	40 844,93
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	67 489,43	71 866,83	89 811,48	126 279,01	157 300,91	198 145,84
RESULTATS DEFINITIFS		4 377,40		36 467,53		40 844,93

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

***Retour en séance de Madame la Présidente.***

 ***Affectation des résultats 2019***

***Madame Anne JÉRUSALEM : Merci à tous et merci Régis.***

***Nous passons à l'affectation des résultats des différents budgets, conformément aux chiffres que Mathilde PICQ vous a présentés.***

**• Délibération n° 21-2020 : FINANCES – Affectation des résultats – Budget Principal – Exercice 2019**

Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale du budget Principal et la réalisation du budget Principal établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2018	1 808 019,39 €	- 63 791,33 €
de l'exercice 2019	815 357,39 €	- 738 539,51 €
de clôture 2019	2 623 376,78 €	- 802 330,84 €

Et du déficit des restes à réaliser sur l'exercice 2019 d'un montant de 403 221,46 € ;

Sur proposition de Madame la présidente,

**54 pour**  
**0 contre**  
**5 abstentions**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire**

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 du budget principal, sur le budget primitif 2020 de la façon suivante :

- 1 205 552,30 € à l'article 1068 de la section d'investissement 2020,
- 1 417 824,48 € en report à nouveau de la section de fonctionnement 2020.

**DEMANDE** à ce que le déficit constaté de la section d'investissement soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement 2020.

• **Délibération n° 22-2020 : FINANCES** – Affectation des résultats – *Budget SPED*  
– *Exercice 2019*

Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale du budget SPED et la réalisation du budget SPED établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2018	452 823,62 €	359 452,29 €
de l'exercice 2019	210 478,74 €	- 149 359,66 €
de clôture 2019	663 302,36 €	210 092,63 €

Et du déficit des restes à réaliser sur l'exercice 2019 d'un montant de 541 553,90 € ;

Sur proposition de Madame la présidente,

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire</b>	<b>54</b>	<b>pour</b>
	<b>0</b>	<b>contre</b>
	<b>5</b>	<b>abstentions</b>

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 du SPED, sur le budget primitif 2020 de la façon suivante :

- 331 461,27 € à l'article 1068 de la section d'investissement 2020,
- 331 841,09 € en report à nouveau de la section de fonctionnement 2020.

**DEMANDE** à ce que le déficit constaté de la section d'investissement soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement 2020.

• **Délibération n° 23-2020 : FINANCES** – Affectation des résultats – *Budget ZAC ACTIPOLE* – *Exercice 2019*

Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale du budget de la ZAC ACTIPOLE et la réalisation du budget ZAC ACTIPOLE établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2018	-80 425,78	-724 249,47
de l'exercice 2019	-4 268,35	-17 658,01
de clôture 2019	-84 694,13	-741 907,48

Sur proposition de Madame la présidente,

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire</b>	<b>54</b>	<b>pour</b>
	<b>5</b>	<b>contre</b>
	<b>0</b>	<b>abstention</b>

**DECIDE** de reporter le déficit de la section de fonctionnement en report à nouveau de la section de fonctionnement 2020,

**DEMANDE** à ce que le déficit constaté de la section d'investissement soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement 2020.

**• Délibération n° 24-2020 : FINANCES – Affectation des résultats – Budget SPANC – Exercice 2019**

Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale du budget SPANC et la réalisation du budget SPANC établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2018	- €	16 063,15 €
de l'exercice 2019	- 1 448,24 €	- 29 506,35 €
de clôture 2019	- 1 448,24 €	- 45 569,50 €

Et de l'excédent des restes à réaliser d'un montant de 25 034,69 €,

Sur proposition de Madame la présidente,

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire</b>	<b>59 pour</b>
	<b>0 contre</b>
	<b>0 abstention</b>

**DECIDE** de reporter les déficits constatés sur le budget primitif 2020 de la façon suivante :

- 1 448,24 € au compte 002 de la section de fonctionnement 2020,
- 45 569,50 € au compte 001 de la section d'investissement 2020.

**Etant précisé que ce budget sera clôturé en cours d'année.**

**• Délibération n° 25-2020 : FINANCES – Affectation des résultats – Budget Pépinière – Exercice 2019**

Compte tenu que le résultat constaté sur la balance générale du budget Pépinière est nul, compte-tenu de la réalisation du budget Pépinière qui s'établit comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2018	- €	53 823,42 €
de l'exercice 2019	4 377,40 €	- 17 355,89 €
de clôture 2019	4 377,40 €	36 467,53 €

Sur proposition de Madame la présidente,

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire</b>	<b>59 pour</b>
	<b>0 contre</b>
	<b>0 abstention</b>

DEMANDE à ce que les excédents constatés soient inscrits en report à nouveau au compte 002 de la section de fonctionnement 2020 et au compte 001 de la section d'investissement 2020.

### Budgets 2020

**Madame Anne JÉRUSALEM** : Nous passons maintenant aux budgets prévisionnels 2020.

**Madame Océane COLIN** : Comme l'année dernière, nous avons souhaité vous faire une présentation collective. Madame Eugénie DEPUYDT, notre DRH s'est excusée, elle n'a pas pu être présente ce soir. La décision d'élaborer et de présenter des livrets des services a fait l'objet d'un souhait collectif de la part des cadres. En effet, nous avons estimé que notre rôle et notre devoir en qualité d'agents de la collectivité étaient de présenter les éléments de façon la plus pédagogique possible aux élus. L'objectif était vraiment de donner à voir le service derrière les chiffres, et les tableaux présentés par ailleurs. Ce travail a été collectif et je remercie également Sabrina et Noëlle, présentes dans la salle, pour leur participation.

Nous débutons le budget avec la présentation de l'équilibre.

**Madame Mathilde PICQ** : Une petite présentation très simplifiée de l'équilibre du budget 2020.

Les codes couleur vous permettent de voir les mécanismes qui s'opèrent entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Nous constatons que l'autofinancement s'élève à 132 000 €. La section de fonctionnement s'établit à 7 839 000 € avec un suréquilibre de 969 000 €. La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 3 816 000 €.

Sur la section de fonctionnement, on retrouve les grandes masses : autofinancement, opérations d'ordre, dépenses réelles. Sur les investissements, le graphique présente les opérations d'ordre, les dépenses d'équipement, les reports, le remboursement de capital (en noir).

S'agissant des dépenses de fonctionnement, nous constatons une augmentation de 1 % entre le BP 2019 et le BP 2020 soit une évolution de 78 000 €. 76 % des dépenses réelles de fonctionnement sont consacrées aux charges à caractère général et aux charges de personnel.

#### Budget général – Charges à caractère général et charges de gestion courantes

Il est constaté une augmentation de 4,5 % soit 58 000 €, dont 25 000 € en restaurant scolaire dus à l'augmentation de la fréquentation, 20 000 € pour les projets portés par le conservatoire. Parallèlement, les frais téléphoniques et internet sont en diminution permettant une économie de 10 000 € en 2 ans.

La légère baisse constatée sur les charges de gestion courante est liée à celle des frais de fonctionnement des écoles (2 %).

#### Budget général – Charges financières, charges exceptionnelles

Au niveau des intérêts de la dette, nous notons une baisse non négligeable de 16 % qui montre un désendettement progressif de la collectivité.

*La baisse des charges exceptionnelles est de 28 % soit 19 000 € qui comprend :*

- *La soule de 36 600 € qui n'est plus versée aux Communautés de Communes qui appartenaient au Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois,*
- *En parallèle, nous avons une charge exceptionnelle sur cet exercice 2020.*

#### *Budget général – Charges de personnel*

*Madame Océane COLIN : Les charges de personnel pèsent pour 56 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chiffre de 3,8 M€, au BP 2020, n'intègre pas les futures dépenses de personnel liées à la reprise en régie de l'Association « Tom Pouce » (délibération que nous verrons ultérieurement). Un décalage a eu lieu entre cette prise de décision et la préparation budgétaire.*

*Il est constaté une évolution de 1,46 % soit 40 000 € entre le BP 2019 et le BP 2020. On peut parler d'un chapitre relativement maîtrisé. Dans le document qui vous a été transmis mercredi, nous avons détaillé, en toute transparence, l'ensemble des économies faites ainsi que les dépenses supplémentaires.*

*On retrouve, dans les postes les plus importants :*

*Dans la partie « économies » :*

- *Mobilité d'une personne mise à disposition à 100 % (mais du coup, nous n'aurons plus les recettes liées au remboursement de cette mise à disposition) ;*
- *Mouvement de personnel lié à une réorganisation de nos services. Un agent comptabilisé sur le budget principal est maintenant partagé entre deux budgets.*

*Dans la partie « cotisation et dépenses supplémentaires » :*

- *Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et RIFSEEP : l'augmentation représente 70 000 €. Cela peut paraître un montant important. Cependant, l'augmentation n'est que de 1,8 %. La moyenne du GVT dans les collectivités territoriales est de 2 % ;*
- *Des recrutements en lien avec la réorganisation.*

*Au niveau du poids, au BP 2020, les charges de personnel pèsent pour 56 %. Le ratio masse salariale/fonctionnement courant diminue depuis 2017. Deux diminutions ont eu lieu d'une part dans la réorganisation sur la compétence « scolaire » puis sur la compétence « centre de loisirs » avec la fin des NAP. On constate depuis deux ans une stabilisation en nombre d'ETP.*

*L'année dernière, un focus avait été fait sur les contrats des titulaires et des contractuels. Cette année, Eugénie DEPUYDT, la DRH, a fait le choix de faire un focus sur les temps non complets. On constate une concentration des temps non complet (imposé, contrairement au temps partiel qui est un choix de l'agent) surtout sur les filières culture et animation :*

- *Animation : nature des activités sur des temps ponctuels ;*
- *Culture : taille du conservatoire et diversité des enseignements dispensés.*

*72 % des effectifs sont des permanents (CDI + titulaires). Les temps complets représentant 57 % des effectifs contre 40 % de temps non complets (à noter que les temps non complets touchent plus de contractuels).*

*On constate une diminution des contrats aidés. En 2018, nous avons beaucoup entendu parler de la fin du dispositif des contrats aidés.*

*Finally, there has been a transformation of the device, which has harmed the collectivities. There has been a renewal of these aided contracts with a decrease in State aid that is progressive: 50% of aid in the 1<sup>st</sup> year; 40% of aid in the 2<sup>nd</sup> year on the basis of a contract of 20 h.*

*In terms of amount, for the collectivity, this represents a decrease in aids from the State of the order of -90 k€ between the CA 2018 and 2019.*

#### *Budget général – Recettes de fonctionnement*

*Between the BP 2019 and BP 2020, one will note a decrease in operating income of the order of -0,4% (or 30 000 €) which is linked, among other things, to chapter 70 (with notably the end of the provision of the agent of which I have already spoken previously).*

*You have made a 1<sup>st</sup> focus on the fiscal basket, to which one has retracted the attributions of compensation (AC) that the communes pay us, to have a more just view. Chapter 73 represents 60% of our real operating income. One notes an equilibrium between household taxation and economic taxation. Household taxation represents 1,69 M€ of income.*

*IFER income represents 337 000 €. One often assimilates IFER to wind turbines but one notes that wind projects represent only 25% of the total IFER. In these income, one finds the transformers and the radioelectric stations.*

*Point de vigilance: the amount of economic taxation is not a net income for the CCLTB: the CCLTB receives the total of these income but one must deduct the AC returned to the communes.*

*One observes a positive evolution of everything that is CVAE, IFER and household taxation with the revaluation of the bases. On the contrary, one accuses a decrease in TASCOM and in CFE for the budget 2020.*

*The 2<sup>nd</sup> focus treats the intercommunal grants (DI). Between 2016 and 2020, the decrease in grants rises to 100 000 € (10%). However, the CCLTB has accused a decrease less brutal than the French average of EPCI thanks to:*

- *Aux prises de compétences scolaires/ALSH : effet CIF à N+2 (soit en 2019) ;*
- *A la prise en compte du revenu par habitant dans le calcul du montant de DI.*

*In 2020, in view of what the Finance Law provides, we have departed on the stability of the grant, but one has taken into account the demographic decrease. One would therefore pass from 946 000 € to 923 000 €.*

*If one compares with other EPCI of the department in terms of intercommunal grants, excluding agglomerations (different calculation), the CCLTB, with 51 € of DI/habitant, ranks 3<sup>rd</sup> among the EPCI of the Yonne (after the CC of the Agglomération Migennes and the CC of Jovinien).*

*In the last ranks one finds the CC little « integrated » in terms of competences (CC Serein Armanche and CC Vanne and du Pays d'Othe)*

### Budget Annexe SPED

Madame Mathilde PICQ : S'agissant des dépenses entre les BP 2019 et BP 2020, il est prévu une augmentation de 87 000 € :

- Chapitre 011 : +3 600 €. La variation est faible. On notera l'impact de la TGAP pour les années à venir : peu d'impact pour cette année mais il faudra être vigilants pour les exercices suivants,
- Chapitre 012 : l'augmentation est liée à la réorganisation évoquée précédemment par Océane (des agents qui n'étaient, au préalable, que sur le budget principal et qui sont, maintenant, sur le budget SPED). Parallèlement, il y a des recettes en face puisqu'il y a une refacturation entre budgets,
- Chapitre 65 : une augmentation de 52 000 € liée, comme le disait précédemment Madame AGUILAR, aux admissions en non-valeur.

Concernant les recettes, nous constatons :

- Chapitre 70 : une diminution de -28 000 € liée :
  - \* à la chute de la revente des matériaux : nous avons évoqué cette baisse lors du ROB et nous vous avons remis un graphique dans la présentation,
  - \* à la baisse de la redevance incitative : nous avons budgétisé les levées supplémentaires pour l'exercice 2020 (+100 000 €). Parallèlement, nous avons budgétisé le bonus qui va être attribué aux citoyens (-50 000 €),
- Chapitre 74 : une baisse assez notable liée à la baisse des financements par les éco-organismes.

Monsieur Gérard GOVIN : Je souhaite préciser que la baisse des financements pour les éco-organismes n'en est qu'à ses débuts. Il faut s'attendre à des baisses plus importantes dans les années à venir.

S'agissant des investissements, le budget prévisionnel s'élève à 389 000 €. Cela comprend la vidéo protection pour 10 000 €, le Contrat Canal pour 140 000 € (il s'agit de l'implantation du linéaire avec refacturation aux collectivités), les travaux de mise aux normes des déchèteries sont budgétisés à hauteur de 180 000 € (il s'agit d'une reconduction d'un budget non réalisé), un budget de 44 000 € est prévu pour le mobilier, la prévention et le matériel informatique et 15 000 € pour les logiciels.

### Budget annexe – Pépinière

Madame Mathilde PICQ : Le budget est relativement stable en fonctionnement comme en investissement. De gros investissements liés à l'espace co-working avaient dû être réalisés lors du budget précédent. Quelques équipements sont cependant à programmer, mais le budget est stabilisé.

Nous avons budgétisé une augmentation des loyers à l'espace co-working puisque nous constatons une augmentation d'occupation.

### Budget annexe – SPANC

Madame Mathilde PICQ : Une baisse importante est à noter entre le BP 2019 et le BP 2020 qui s'explique puisque les contrôles et les réhabilitations sont majoritairement effectués.

De plus, ce budget sera transféré en cours d'année.

### Budget annexe – ZAC Actipôle

Madame Mathilde PICQ : Sur ce budget, les prévisions sont constantes par rapport à 2019, nous sommes toujours dans l'attente de la résolution du contentieux et de la vente des terrains.

Nous allons passer à la présentation des services. Je laisse la parole à mes collègues.

### PRÉSENTATION DES SERVICES

#### Pôle Service à la Population

Monsieur Laurent BORNET : Je me propose de vous présenter le Pôle Service à la Population. Il comprend le Service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Scolaire et les Services à la Personne.

Le Pôle Petite Enfance comprend 16 agents. Le budget des dépenses de fonctionnement compte pour 8 % du budget global de fonctionnement de la CCLTB.

Les dépenses 2019 s'élèvent à 535 000 €, les recettes à 551 000 €. La fluctuation des recettes s'explique par des versements irréguliers de la CAF. Les subventions perçues en 2019 ont été, pour une bonne partie, celles des subventions de 2018.

La diminution des dépenses entre 2017 et 2018 s'explique principalement par la baisse des charges de personnel en corrélation directe avec la diminution des effectifs.

Entre 2018 et 2019, on enregistre une augmentation de 24 000 € sur les charges de personnel. Ceci est en lien avec les évolutions de carrière et un congé maternité.

S'agissant du budget 2020, les recettes CAF sont mieux estimées et renégociées suite au nouveau Contrat Enfance Jeunesse. Depuis la signature du nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2019-2020-2021-2022, nous avons pu le renégocier à la hausse, notamment par rapport à un poste administratif qui travaille sur ces services et par rapport à la fréquentation en hausse sur l'ensemble des services. Des dépenses de personnel majorées tenant compte de 2 congés maternité et des évolutions de carrière.

J'ajoute que pour les recettes 2019, qui s'élève à 551 000 €, 83 % sont des recettes de la CAF et de la MSA via la prestation de service et du CEJ et 12 % de ces recettes viennent des familles.

Les fréquentations sont de nouveau à la hausse notamment au niveau de la crèche avec en moyenne une centaine d'enfants différents qui vont fréquenter cette année. Le Relais d'Assistants Maternels est composé de 90 assistants maternels sur le territoire.

Les projets animés par l'équipe au sein de l'Ilot Bambins sont les suivants :

- Un projet d'éveil centré sur une pédagogie adaptée : méthode Snoezelen, itinérance ludique. Ce projet est en lien avec l'EPMS qui dispose d'un éducateur spécialisé dans le domaine et qui vient à la crèche pour sensibiliser l'équipe à cette méthode. Un appel à projets au niveau de la CAF a été lancé pour le financement de matériel pour ce projet ;
- D'autres projets intergénérationnels sont en lien avec l'EHPAD de Tonnerre ;
- Un projet est en cours avec l'EPMS (mise en place d'un jardin).

*La structure a obtenu, il y a 2 ou 3 ans, la labellisation pour accueillir des enfants en situation de handicap.*

*J'en profite pour remercier Noëlle HENKOUS, directrice de ce service Petite Enfance, qui a contribué à l'élaboration de ces fiches.*

*Monsieur Joël PONSARD : Les investissements en 2019 n'ont pas été très importants du fait de l'âge assez récent des bâtiments : des rafraîchissements de peinture, des travaux de plomberie, d'électricité, du matériel de cuisine.*

*Pour 2020, le budget sera doublé avec l'achat de matériel pédagogique et administratif pour le projet « Itinérance ludique », par exemple. On continue les travaux de peinture, l'amélioration de la signalétique (indication sur le bâtiment qu'il s'agit d'une crèche), achat d'électroménager, l'aménagement d'un jardin pour les résidents de l'EPMS et des enfants.*

*Monsieur Pascal LENOIR : C'est un commentaire qui va dater un peu, veuillez m'en excuser. Quand, avec Jean-Pierre BOUILHAC, nous avons décidé, dans le cadre de la CCT, la construction de l'Ilot Bambins, nous étions allés chercher des financements européens, obtenus à la dernière minute. Le conseil de la CCT nous croyait à peine, toutefois nous visions un déficit inférieur à 100 000 €. Or, le BP 2020 annonce un déficit qui s'élève à 64 172 €. Ça, c'est pas mal...*

*Monsieur Joël PONSARD : L'investissement a été maîtrisé, cela est bien géré. Le déficit était mineur les années précédentes.*

*Monsieur Laurent BORNET : Le Pôle Enfance-Jeunesse comprend les accueils de loisirs pour le service de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Ce volet comprend 61 agents. Les dépenses de fonctionnement représentent 22 % du budget total de la collectivité. Les dépenses totales du CA 2019 représentent 1 409 000 € pour 697 000 € de recettes. Les recettes (CAF, MSA et familles), sont relativement stables sur les trois exercices.*

*Concernant les dépenses liées aux fournitures de repas, on enregistre une augmentation constante au regard de l'augmentation de la fréquentation. Entre 2018 et 2019, la diminution de 85 000 € s'explique en partie par des remplacements effectués en interne – les équipes jouent vraiment le jeu –, des contrats de télécommunication et de maintenance qui ont été renégociés et en 2019, il y a eu moins de frais d'entretien sur certains bâtiments.*

*On observe une augmentation des recettes familles et de la CAF, en relation avec l'augmentation des fréquentations, et il y a une baisse des recettes liées aux contrats aidés.*

*Concernant le BP 2020, nous avons une augmentation des tarifs des transports suite au nouveau marché public à compter de septembre 2019. Il y a une hausse des facturations des repas, cohérente avec l'augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire (et non pas à une augmentation des tarifs des repas). Il y a une renégociation des recettes CAF et MSA, comme pour la Petite Enfance, via le Contrat Enfance-Jeunesse.*

*Je vous renvoie aux pages 2 et 3 du tableau de bord remis qui comprend un focus sur la restauration scolaire.*

Dix sites de restauration sont présents sur notre territoire : certains sont livrés en repas d'Elite Restauration, d'autres déjeunent à l'hôpital de Tonnerre, au collège d'Ancy-Le-Franc, à la maison de retraite de Ravière et une cuisine sur place sur le site de Cruzy-Le-Châtel. Entre 2017 et 2019, on peut constater une augmentation des fréquentations, globalement la moyenne est de 50 repas en plus par jour sur l'ensemble des sites. 41 % des effectifs scolaires fréquentent les restaurations scolaires. La répartition des postes de dépenses du temps méridien compte pour 50 % du personnel, 40 % d'achat de repas, le reste est lié aux transports et aux fluides.

Le financement du temps méridien est assuré à hauteur de 48 % par la CCLTB, 46 % par les familles, 6 % par le financement CAF (ce montant est faible mais il ne prend en compte que le temps passé en périscolaire, c'est à dire hors temps du repas).

S'agissant du périscolaire et de l'extrascolaire, il est constaté une évolution des fréquentations qui restent constantes et ce, malgré une baisse des effectifs scolaires. Nos structures se portent bien et fonctionnement très bien. Il s'agit d'une structure jeune (6 accueils de loisirs, dont 5 dédiés à l'enfance scolarisée en écoles primaires et 1 structure ALSH dédiée aux enfants plutôt scolarisés au collège). La structure « jeunes » vient de changer de nom, elle devient « Planet'Jeunes » et dispose d'un nouveau logo. Cette équipe compte 3 agents, intervient à Tonnerre et est aussi déployée sur différentes communes comme Flogny La Chapelle et Ancy-le-Franc. Elle développe des partenariats avec des associations locales ainsi qu'avec les communes. Elle met en place des projets avec les collégiens, pendant les petites vacances, anime des journées « UFO Street 89 » en lien avec l'UFOLEP.

Je ne vais pas m'attarder sur toutes les actions menées par les accueils de loisirs. Je vous laisse en prendre connaissance sur la fiche dédiée dans la présentation qui vous a été remise en début de séance.

Monsieur José PONSARD : Nous pouvons nous féliciter de la hausse de la fréquentation de tous les services de la CCLTB. Cela prouve que la qualité de service est bien présente, n'en déplaise à certains... Ces services correspondent à une forte demande.

Un gros investissement 2019 a été fait s'agissant du logiciel de gestion. La récupération des heures et la mise à jour des données a fait l'objet d'un gros travail de la part des directeurs de centre. Ce logiciel permet d'économiser un temps précieux qu'ils peuvent redéployer sur la gestion de leurs centres de loisirs.

D'autres investissements pour du petit matériel ont eu lieu. Par exemple, un sèche-linge a été acheté pour l'ALSH d'Epineuil qui lave sur place les serviettes de table en tissu. Ce système sera peut-être déployé sur les autres accueils de loisirs.

Pour les investissements 2020, il est prévu l'achat de matériel de restauration collective, la sécurisation extérieure du centre de loisirs de Lézennes, la mise en place d'un portail familles qui facilitera l'inscription, l'amélioration de la signalétique des sites, un renouvellement de matériel informatique.

Monsieur Laurent BORNET : Passons au Pôle Scolaire. Le détail de la fiche figure en page 4. Les dépenses de fonctionnement représentent 23 % du budget global. Les dépenses 2019 s'élèvent à 1 467 000 € pour 117 000 € de recettes.

*La diminution progressive des dépenses depuis la prise de compétence s'explique par :*

- *La réorganisation des bâtiments ;*
- *La diminution du nombre des dérogations « sortantes » (nous comptons à ce jour 51 dérogations « sortantes » pour 73 dérogations « entrantes ») ;*
- *L'optimisation des postes, les charges de coordination et ATSEM revues.*

*Concernant le BP 2020, on constate une baisse des fluides liée à la renégociation des contrats énergie, moins de frais de fonctionnement des écoles en adéquation avec la baisse des effectifs, des recettes en diminution liées à la baisse de financement des contrats aidés et un tassement du financement de la Région pour les transports (aide pour les accompagnatrices des bus).*

*Il est important de préciser l'enveloppe allouée à l'ensemble des écoles qui comprend les fournitures pédagogiques (49 %), les évènements et manifestations (12 %), les sorties piscine avec les transports (31 %), les sorties spécifiques avec les trajets et les actions culturelles (7 %).*

*19 écoles réparties sur notre territoire représentent 59 classes et 1 170 élèves. Cependant, nous avons perdu 162 élèves en 3 ans. Les chiffres pour les années à venir ne sont pas très favorables. Certains projets culturels sont en cours en lien avec le conservatoire de musique et danse et des actions culturelles en lien avec l'association « le Kiosque à Baptiste », entre autre.*

*Monsieur Thierry DURAND : En 2019, les investissements sont de l'ordre de 183 000 € dont 12 000 € pour le numérique et la sécurité, 171 000 € pour les travaux dans les bâtiments (2 cours de récréation, jeux extérieurs, aménagement, écoulement des eaux pluviales à l'école Dolto).*

*Pour le prévisionnel, une enveloppe de 137 000 € est prévue au budget 2020 : 90 000 € pour les travaux bâtiment, somme majorée de 25 000 € si les investissements permettent de réaliser des économies de fonctionnement et 22 000 € seront dédiés au renouvellement du matériel numérique (sur cette somme, il y a une réserve de 4 000 € pour ce qui serait éventuellement à changer mais que n'est pas prévu cette année et nous rentrons dans les critères d'un appel à projet de l'Education Nationale qui nécessiterait une enveloppe de 9 000 €).*

*Nous travaillons étroitement avec les enseignants et les directeurs d'école.*

*Monsieur Pascal LENOIR : Dans le cadre de cette fiche, j'aurais souhaité connaître le coût moyen par élève. L'évolution de cet indicateur en fonction de la fréquentation serait intéressante à constater. C'est ma première demande.*

*S'agissant d'un budget de fonctionnement d'un montant de 1 625 324 € avec 10 sites de restaurations scolaires, mais peut-être autant voire plus s'agissant des lieux d'école en tant que tels, il me semble que le budget prévisionnel d'investissement, y compris par rapport aux stratégies que l'on devra nécessairement développer face à la perte des effectifs, est de mon point de vue, sous-dimensionné. Cette enveloppe de 90 000 € pour les travaux bâtiment majorée de 25 000 € si les investissements permettent de réaliser des économies de fonctionnement ou 22 000 € dédiés au renouvellement du matériel informatique, ne me paraissent pas en adéquation avec la dimension et l'importance de ce budget dans le cadre du budget principal de la CCLTB.*

Monsieur Thierry DURAND : Le coût moyen par élève est de 1 150 €. En effet, la partie investissement est faible. Cependant, nous avons beaucoup travaillé pour savoir quelles orientations nous devrions prendre pour quels objectifs. En effet, les investissements de réparation ont été prévus a minima. Effectivement, dans les années à venir, l'investissement devra être plus important, et ce, avec un objectif précis. Investir sur des bâtiments qui ne seront peut-être plus utilisés dans quelques années serait contre-productif.

Le travail effectué l'année dernière, même au niveau des assises, a bien révélé qu'il y aurait de gros investissements à prévoir.

Madame Dominique AGUILAR : Dans les 51 dérogations « sortantes » et 73 dérogations « entrantes », j'aimerais savoir combien sont hors EPCI.

Madame Océane COLIN : Toutes. On ne considère pas comme « dérogation » si c'est à l'intérieur de notre territoire. (propos hors micro)

Madame Dominique AGUILAR : Donc on n'appelle pas « dérogation », une demande qui consiste à aller de la commune de Lézennes à celle d'Ancy-le-Franc ?

Monsieur Thierry DURAND : Les 51 dérogations « sortantes » concernent les élèves qui souhaitent sortir du territoire. Entre les écoles du territoire, il y a des dérogations mais elles ne sont pas comptées dans les 51.

Madame Dominique AGUILAR : Dans le cadre du règlement de la scolarité, il était bien spécifié qu'il y avait des dérogations internes à la commune, des dérogations de commune à commune, plus les dérogations extérieures à l'EPCI.

Monsieur Thierry DURAND : Nous avons des dérogations intra que l'on traite en intra, et les 51 dérogations externes qui nous coûtent de l'argent. Les dérogations en intra ne nous coûtent pas d'argent. C'est du transfert, d'une école à une autre, pour faciliter la vie de nos administrés et des parents.

Madame Dominique AGUILAR : S'il s'agit de dérogations extra EPCI, cela signifie que les rentrées d'argent qui s'élèvent à 1 150 €/élève doivent rentrer dans le budget du scolaire. Or, je ne les vois pas apparaître.

Monsieur Thierry DURAND : Si...

Madame Dominique AGUILAR : Les communes extérieures à l'EPCI sont bien amenées à payer les frais de scolarité ?

Monsieur Thierry DURAND : Bien sûr...

Madame Dominique AGUILAR : Où cela figure-t-il ?

(Échanges entre plusieurs personnes hors micro)

Madame Dominique AGUILAR : Étant donné le nombre de dérogations à 1 150 € par élève, cela représente une somme non négligeable. Il conviendra de trouver une ligne pour indiquer le montant des recettes concernant les dérogations sachant que le coût moyen par élève est de 1 150 €, soit un calcul rapide à +73 000 €.

*D'autre part, entre 2016 et 2019, la commune de Tonnerre a perdu 93 élèves et 162 pour l'ensemble de la CCLTB. Un calcul du coût par élève montre qu'en 2017, dans le cadre des AC, la Ville de Tonnerre a payé 33 000 € supplémentaires pour des élèves qu'elle n'avait pas. En 2018, 66 000 €. En 2019, 102 300 €. Donc, depuis 2016, la commune de Tonnerre a payé 201 300 € pour des élèves qu'elle n'a plus.*

*Je reviens sur la CLECT, les AC, la clause de revoyure qui devraient être faite pour la collectivité de Tonnerre, comme bien d'autres qui sont impactées. Je ne comprends pas pourquoi cette clause de revoyure n'a pas été mise en œuvre. En effet, le budget scolaire avec les investissements et le fonctionnement se trouve déséquilibré par rapport à ce qui devrait être la réalité. De ce fait, certaines collectivités sont en difficulté. Elles ont des frais de fonctionnement qui ne sont pas à la hauteur de ce qu'ils devraient être puisque cela ne correspond pas au nombre d'enfants reçus.*

*De mon point de vue, le budget en fonctionnement et en investissement tel que présenté n'a aucun lien avec la réalité.*

*De plus, si je reprends l'ensemble des investissements assez faibles que vous nous proposez, on peut imaginer que vous avez déjà envisagé un regroupement, des fermetures de classes, des fermetures d'écoles. Ce budget dédié à la scolarité ne correspond pas du tout à la réalité ni dans la proposition financière, ni dans les recettes, ni dans les dépenses d'investissement, ni dans les attributions de compensation. Or, une résolution de la clause de revoyure a été prise par la présidente sur les AC.*

*Monsieur Thierry DURAND : Vous parlez de deux choses : le budget simplifié et présenté et la CLECT. Nous avons tous, dans nos villages, une baisse d'effectifs dans nos écoles. Nous attendons de voir ce qui va se passer à la CLECT. En revanche, il faudra bien payer la scolarité de nos enfants. La CLECT sera revue avec les prochains conseillers car effectivement la photo prise en 2016, lors de la prise de la compétence scolaire, ne correspond plus à la réalité actuelle.*

*Madame Dominique AGUILAR : Les 201 300 € pour la collectivité de Tonnerre, ce n'est pas une goutte d'eau ! Cependant, vous ne me répondez pas sur les frais de scolarité pour les élèves concernés dans le cadre des EPCI vers l'extérieur.*

*Madame Océane COLIN : La recette du produit en croix de 1 150 € x 73 ne se retrouve pas parce qu'on ne facture pas la totalité des charges de fonctionnement aux communes extérieures.*

*Une dérogation sur Flogny La Chapelle a été maintenue. On ne facture pas au prix élève moyen l'ensemble des enfants à l'extérieur de Flogny La Chapelle qui fréquentent nos groupes scolaires.*

*Madame Dominique AGUILAR : Cela signifie que, nous qui payons pour 93 élèves en plus... pour 201 000 €, on paie pour des collectivités qui ne font pas partie de notre EPCI...*

*Madame Océane COLIN : C'est dans les AC de la commune de Flogny : l'argent est bien là.*

*Madame Caroline COELHO : Quel est le montant facturé pour les communes, hors Flogny La Chapelle dont les enfants fréquentent les écoles de notre EPCI ? Pourquoi ne leur facture-t-on pas le prix moyen ?*

Madame Océane COLIN : Cela correspond à une législation nationale. La liste des dépenses est présentée dans le CGCT. On arrive à environ 900 €/élève. Chaque année, après l'adoption du CA au mois de juin, nous prenons la délibération pour la rentrée suivante.

Madame Caroline COELHO : Cela signifie que les 51 élèves qui sortent de notre territoire nous coûtent la même chose ?

Madame Océane COLIN : Par exemple, la CC du Serein qui accueille nos élèves, ou les SIVOS, peu importe, a les mêmes règles que celles que nous devons appliquer aux dérogations entrantes. C'est une réglementation nationale.

Madame Dominique AGUILAR : il y a bien une discrimination parce que le coût...

Madame Océane COLIN : C'est parce que dans le Tonnerrois, notre coût par élève est vraiment dans la moyenne haute...

Madame Dominique AGUILAR : Les chiffres qui vous sont présentés sont ceux qui sont liés à une comptabilité analytique où chaque poste était détaillé. Nous sommes sur des chiffres de la façon la plus fine. Par exemple : le sapin de Noël a été compté, la photocopie, etc.

Madame Anne JÉRUSALEM : Ayant été en charge de ce dossier dans une vie antérieure, je me permets de prendre la parole. Il ne faut pas tout mélanger. Le coût moyen sur la collectivité communautaire est un coût moyen par définition. Si chacun regarde son « petit nombril », le sujet sera inépuisable. Il y a exactement 13 communes. La clause de revoyure a été discutée en conseil communautaire, la décision a été différée. Si ce que l'on a présenté en CLECT en perspective impactait 13 communes qui allaient voir leur AC diminuer, toutes les autres voyaient leur AC augmenter. Cela ne pouvait être accepté.

Un travail collectif a donc été mené pour, d'une part, réussir à faire baisser le coût moyen, d'autre part à arriver à une clé de répartition différente. Le facteur important de l'investissement doit être porté tous ensemble sans se préoccuper du nombre d'élèves de chacun, sinon on n'y arrivera pas.

Depuis quelques minutes, vous êtes en train de détailler le cas d'une commune particulière. On pourrait vous répondre que dans cette commune de Tonnerre, un investissement sur l'école des Prés Hauts a été de 100 000€ dès 2016. Cela dépasse l'enveloppe globale de tout ce qui est prévu dans les AC pour les investissements. Il est possible de se renvoyer des arguments sans fin. Le coût de l'élève à Tonnerre est à plus de 2 000 € (pour diverses raisons, comme les ATSEM en fin de carrière, par exemple). Mes propos ne sont pas discriminants... Il y a une disparité de coûts sur le territoire. Tonnerre n'est pas le plus performant d'un point de vue financier.

En considérant la baisse d'élèves, le même nombre de sites, la commune aurait été en difficulté également. Le fait de conserver des frais de fonctionnement répartis sur des sites sous-utilisés implique mécaniquement une augmentation du coût/élève. Tous ceux qui se sont penchés sur cette question le savent. Le budget présenté est un budget d'attente, un budget prévisionnel a minima pour les raisons évoquées par Thierry DURAND.

*On ne va pas s'engager dans des investissements énormes, histoire d'investir... J'espère que nous arriverons à un accord logique et à transformer l'essai sur cette compétence très importante, mais en difficulté.*

*Cependant, la carte communautaire à jouer est très importante. Si on nous facilite la vie, ce sera parce que nous serons solidaires et communautaires. Si nous restons « nombrilistes », on aura tout perdu...*

*Monsieur Pascal LENOIR : J'ai une intervention sur le sujet par rapport aux propos en réponse de la présidente. Je vais partager ses attendus de principe en les acquiesçant et en souhaitant qu'ils trouvent une juste déclinaison dans les faits.*

*Je suis d'accord. Si chacun regarde son « petit nombril » s'agissant du fonctionnement, on n'est pas sorti de « l'auberge »... mais tout le monde. La vraie politique scolaire menée sur le territoire est nécessairement une politique moyenne de coût/enfant, et ce, quel que soit le lieu où se trouve l'enfant. Par voie de conséquence, inévitablement, par rapport à une répartition de 2016, il devrait nécessairement y avoir par rapport à ce chiffre multiplié par le nombre d'élèves une variation.*

*Je partage aussi le principe affiché par Anne JÉRUSALEM qui consiste à dire en matière d'investissement, s'agissant du scolaire, ce qui compte n'est pas de savoir si on a des enfants ou pas dans sa commune, mais ce qui compte, c'est que tout le monde participe aux charges d'investissement des écoles que l'on va construire demain sur le territoire parce que la politique scolaire s'applique à toutes les communes que celles-ci aient précédemment ou n'aient pas des bâtiments scolaires.*

*Voilà deux affirmations que je soutiens et que j'approuve et dont je souhaite qu'à la prochaine CLECT, elles connaissent des déclinaisons effectives.*

*Madame Dominique AGUILAR : Il n'est pas question de se regarder le nombril, cela n'a aucun intérêt quand on est dans le cadre d'une politique publique communautaire. En effet, il convient de trouver un coût moyen par enfant. Cela veut dire une répartition équitable pour chaque collectivité. Les investissements faits et à faire doivent être à la charge de l'ensemble des communes qui avaient des écoles et des élèves sur leur territoire, et ce, de façon communautaire. Toutes les communes doivent partager cet investissement.*

*Madame Anne JÉRUSALEM : En fait, vos propos sont les mêmes que ceux de Pascal LENOIR.*

*Monsieur Laurent BORNET : Nous terminons la présentation du Pôle Services à la Population par les Services à la Personne qui comprend le Contrat Local de Santé (CLS), le plateau Santé, les Maisons de Service au Public (MSAP) et la mobilité. Ce service est composé de 3 agents. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 123 000 € au CA 2019 soit 2 % du budget total.*

*Entre 2017 et 2018, nous constatons une diminution des dépenses liée à une réorganisation du personnel. Entre 2018 et 2019, nous enregistrons une augmentation des dépenses en lien avec les charges des locataires du plateau santé et l'augmentation des indemnités versées aux conducteurs pour la mobilité. Parallèlement, il est constaté une augmentation des recettes en 2019 suite à la mise de forfaits de subventions plus avantageux avec la mise en place des Maisons France Services (MFS).*

*Concernant le budget 2020, l'augmentation des dépenses s'explique par l'accroissement des charges locatives du plateau santé et la majoration du budget des projets de prévention (santé, jeunesse)*

*La page 5 du tableau de bord présente les professionnels occupant aujourd'hui le plateau santé (ostéopathe, podologue, 3 infirmières, sage-femme, dentiste).*

*A titre d'information, les principales actions du Contrat Local de Santé qui ont été menées sont, par exemple, des conférences sur le diabète, ainsi que l'organisation annuelle de la journée « Graine de citoyens » (en lien avec les centres de loisirs avec des sujets comme les risques psycho-sociaux, l'hygiène alimentaire et corporelle), des actions en lien avec le centre hospitalier de Tonnerre, comme le « Mois dans Tabac » ou des actions de prévention telles que le harcèlement, interventions au sein des collèges, etc.*

*La page 6 concerne le volet MSAP et mobilités. Il est précisé qu'une antenne est présente à Tonnerre, à Tanlay, à Ancy-le-Franc. La fréquentation passe de 241 à 264 en 2019. 39 % des demandes portent sur le social, 14 % en lien avec l'emploi, 14 % le logement, 16 % en lien avec la retraite, 17 % de demandes portent sur la santé.*

*S'agissant du volet mobilité, on constate que 53 trajets ont été réalisés en 2018, 188 en 2019. Sur les deux premiers mois de 2020, on note déjà 70 trajets.*

*Monsieur Jean-Bernard CAILLIET : En 2019, l'investissement s'élevait à 66 000 €. Il concernait essentiellement les menuiseries du plateau santé. S'agissant du provisionnel 2020, le budget s'élève à 20 400 €. Cela concerne la finalisation des travaux du plateau santé.*

*Un médecin intégrera le plateau santé le 7 avril. Il travaillera à 40 % sur l'hôpital et 60 % sur le plateau santé en tant que libéral. Le Docteur BONINO (ophtalmologue) part en retraite fin de l'année 2021 et est en train de rechercher un ou une remplaçante. Nous faisons la même recherche en parallèle par le biais d'un cabinet. Nous sommes en relation avec une ophtalmologue bulgare qui, en ce moment, prend des cours intensifs de français et nous espérons la rencontrer prochainement avec Madame BONINO. Nous sommes en contact avec un médecin urgentiste et son épouse psychologue en soins palliatifs. Ce poste intéresse l'hôpital à 50 %. Elle pourrait donc intégrer le plateau santé à 50 %.*

*Monsieur Pascal LENOIR : Je ferai à peu près le même constat pour le plateau Santé que j'ai fait précédemment pour l'Ilot Bambins. Lorsque nous avons décidé de réaliser cet investissement, un risque de déficit était envisagé. Or, je constate la quasi absence de déficit. Il était de 8 377 € en 2019 et un prévisionnel à 2 161 € en 2020. De plus, Monsieur CAILLIET vient de nous annoncer un taux d'occupation supérieur sur le plateau santé par l'arrivée de médecins et par le versement de loyers. Je souhaite souligner l'importance, pour Tonnerre, d'avoir un équipement aussi performant que le plateau santé, qu'il s'inscrive dans un cadre libéral ou dans un cadre de centre de santé. C'est un outil que nous mettons à la disposition des professionnels de santé sur le territoire, outil qui nous permet d'aborder, de manière plutôt sereine, la baisse de la démographie médicale.*

*Monsieur Jean-Bernard CAILLIET : La Mutualité Française s'engage à accroître le temps de présence d'un deuxième dentiste sur le plateau santé. Il reste à le recruter avec tous les aléas que nous connaissons dans ce domaine.*

### Conservatoire

Madame Océane COLIN : Ce service pèse pour 7 % sur le budget total de fonctionnement.

La page 7 du livret des services présente la fiche du Conservatoire. L'augmentation significative des dépenses entre 2017 et 2018 s'explique, entre autre, par le non-renouvellement du bail emphytéotique et l'instauration d'un loyer en janvier 2018 (+14 000 € par an). Entre 2018 et 2019, les recettes enregistrent une légère augmentation en lien avec le développement de nos projets en milieu scolaire comme l'Orchestre à l'école et les chorales (projets suivis par la DRAC et le CD89).

Sur le budget 2020, nous trouvons l'intégration du CLEA et l'élaboration de son diagnostic préalable, cela explique l'augmentation des dépenses de 20 k€. En sus du GVT, les charges de personnel intègrent le déploiement d'un troisième Orchestre à l'école à destination des collégiens d'Abel Minard. Les effectifs se sont maintenus sur l'année 2018-2019. La liste des disciplines enseignées au Conservatoire est jointe. Il est à noter que la part de reste à charge de la CCLTB pour chaque élève est de l'ordre de 72 %.

J'en profite pour vous annoncer que nous avons recruté une nouvelle directrice, Delphine COLLOT, depuis quelques semaines, pour remplacer Alexandre COMBLE.

Monsieur Emmanuel DELAGNEAU : J'ai une petite remarque s'agissant de la répartition des effectifs par tranche d'âge : on peut souhaiter qu'avec l'Institut Supérieur du Numérique, la tranche d'âge 18-24 ans prenne davantage d'élèves.

Les investissements réalisés en 2019 s'élèvent à 68 800 € dont 63 600 € pour la maîtrise d'œuvre et les frais de concours des candidats non retenus, l'achat d'instruments à hauteur de 4 000 € et la reprise de la toiture du conservatoire à hauteur de 1 200 €.

### Aménagement et Attractivité

Monsieur Régis LHOMME : Avant de laisser la parole à François qui va vous présenter les budgets « Économie » et « Tourisme » 2020 par rapport à 2019, je vais juste faire un rappel de la page 9 du document que vous avez eu à l'entrée et vous dire ce que cela représente exactement.

Le volet « Économie » c'est :

- Trois zones d'activité économique sur 15 ha qui représentent 300 emplois ;
- La pépinière d'entreprises avec l'espace de co-working et 16 bureaux dont 4 seront en travaux d'insonorisation. Les autres sont loués à hauteur de 80 % ;
- L'aide aux entreprises : chaque année, un budget de 20 000 € sert de levier pour les entreprises qui font des demandes à la Région. L'année dernière, 650 000 € de subventions de la Région ont été levés permettant aux entreprises d'investir 2 500 000 € dans des bâtiments ;
- Le projet de l'Institut du Numérique (CreaSup') qui fonctionne bien avec 15 inscriptions fermes. Le porteur de projet est très satisfait et confiant. Il envisage d'ouvrir en septembre.

*Au niveau du volet « Tourisme », je ne vais pas développer sur la SPL car nous en avons déjà beaucoup parlé. La SPL nous a permis d'avoir 5 points de tourisme : 2 dans le Tonnerrois (Tonnerre et Ancy-le-Franc) et 3 du côté Chablisien (Pontigny, Chablis et Cravant). L'année dernière, ils ont reçu environ 40 000 touristes dans l'été, dont plus de 10 000 pour le point de Tonnerre. En comparaison, Chablis en a reçu environ 12 000. Donc l'emplacement de l'Office de Tourisme à Tonnerre n'est pas si mauvais que cela.*

*Monsieur François PRUDENT : Le pôle aménagement et attractivité pèse 3 % du budget total.*

*En fonctionnement, le pic de dépenses en 2019 s'explique d'une part par la prise en charge de travaux réalisés en régie en lien avec la commune de Charny d'où 41 k€ budgétés initialement en investissement. L'ouverture de l'espace de co-working dont on a doublé la surface, ce qui nous a obligés à une petite bascule sur la subvention d'équilibre (+10 k€). Le recrutement d'un collaborateur, Pierre Chardonney qui m'accompagne sur certains dossiers.*

*Nous sommes plutôt sur une constante, avec toutefois une légère évolution par rapport aux charges à caractère général puisque nous avons l'augmentation de l'entretien et de la maintenance de l'entretien sur les pylônes (l'ensemble des pylônes pèsent pour 1,5 M€ d'investissement –c'est une masse importante dans notre gestion patrimoniale).*

*Sur les recettes, nous allons avoir la rétribution de WEACCESS au titre de la DSP et les loyers de Crea'Sup Digital puisqu'à partir de septembre nous aurons un locataire dans les locaux qui sont en cours de travaux.*

*Sur le budget de fonctionnement, il faut rappeler l'aide à l'immobilier d'entreprises. Comme le disait Monsieur LHOMME, nous accompagnons les entreprises sur des dossiers qui sont longs. C'est de l'argent mobilisé sur ce budget-là. Ce n'est pas beaucoup d'argent mais il y a un effet de levier qui est quand même conséquent. Dans 48 heures, nous pourrions avoir une entreprise avec un projet : ça pourrait être 1 ou 2 emplois mais c'est 200 000 €-240 000 € que l'entreprise compte mobiliser. L'enveloppe est assez réduite(3 %) mais il y a vraiment des sujets structurants pour le territoire.*

*Monsieur Régis LHOMME : L'investissement de l'année 2019 comprend l'acquisition d'Aldi pour accueillir Créa'Sup Digital (434 000 €), les pylônes de Charny (221 000 €), la DSP WEACCESS (127 000 €).*

*Le budget prévisionnel 2020 est consacré aux 3 pylônes de téléphonie pour Nuits, Stigny, Vireaux qui sont en cours d'installation.*

*Ces pylônes sont pour la téléphonie, mais ils servent également pour l'hertzien et il faut faire des relais parce qu'on ne couvre pas tout le Tonnerrois avec huit pylônes. L'aménagement numérique sera assuré par une première phase de 24 relais, une deuxième phase avec 12 relais et 6 relais vont être équipés en même temps que les trois pylônes que nous érigeons. En parallèle, le FTTH, opération de fibrage du Département, commencera peut-être l'année prochaine et d'ici 2022-2024 devrait permettre sur la majorité du territoire, en complément de l'hertzien, d'avoir de la fibre partout.*

## PRÉSENTATION DES PROJETS PLURIANNUELS

Madame Anne JÉRUSALEM : L'Institut supérieur du Numérique, Crea'Sup Digital, avec une ouverture prévue en septembre pour un montant TTC de 1 360 000 € et un taux de subventionnement à 50 % État-Région. Nous avons actuellement consommé 46 % des crédits au vu des dépenses engagées.

Sur le B9, le montant prévisionnel est de 920 000 €, nous n'avons obtenu que 15 % de subventions, 42 % de ce budget est actuellement consommé. La livraison est prévue pour fin 2020, voire début 2021.

Le PLUi est lancé, pour un montant prévisionnel de 269 k€. Nous sommes dans une phase de concertation de diagnostic, nous attendons notre tour pour avoir la subvention de l'État et nous n'avons consommé que 1 % des crédits, nous ne sommes qu'au tout début de la démarche.

La Cité Éducative et Artistique pour un montant prévisionnel de 3,138 M€ est subventionnée à 45 % par l'État pour 600 k€ et par la Région pour 500 k€. Nous n'avons consommé que 15 % des crédits. Cette opération devrait se terminer en septembre 2022.

C'est une vision globale de tous les investissements.

La présentation est très réussie et je remercie encore les services pour cette forme très pédagogique.

## PRÉSENTATION DE L'ENDETTEMENT (budgets principal et annexes)

Madame Mathilde PICO : Nous avons vu que la CCLTB arrive à financer ses investissements avec les économies faites et les reports de l'année dernière. Il est constaté une diminution de l'encours de la dette de 9 % d'où un désendettement progressif. L'endettement est représenté à 77 % par le budget général, suivi par le budget Pépinière, le budget ZAC et le budget SPED.

## PRÉSENTATION DES SERVICES SUPPORTS

Madame Océane COLIN : Les documents (format papier) présentent les services supports (p. 12 à 16) :

- Fiche accueil (p. 12) : la CCLTB comprend 2 accueils (Sémaphore et B2). À noter que nous nous lançons dans la GED (Gestion Électronique des Documents) dès cette année, et ce, pour une utilisation future avec les communes ;
- Fiche Finances-Comptabilité (p. 13) : le nombre de lignes et de mandats et titres émis en 2019 est largement supérieur à la moyenne de strate. Nous notons cette information parce que parfois on se compare pour les dépenses de personnel qui, par rapport à la moyenne strate, les chiffres explosent. Cela est lié aux compétences. Les mandats et les titres relèvent d'autres indicateurs. Le document est perfectible. Nous pourrions choisir d'autres graphes ;
- Fiche Ressources Humaines (p. 14). Le nombre de stagiaires accueillis est à noter. Il s'agit d'une vraie politique de la part de la CCLTB de faire découvrir le service public et notre collectivité aux stagiaires. Nous remercions les agents qui encadrent ces stagiaires. D'autre part, nous pouvons constater un « taux de sinistralité » bas (assurance) lié au nombre relativement bas d'accidents de travail et aux arrêts maladie en deçà de la moyenne des collectivités ;

- *Fiche Communication (p. 15) avec le top 6 des pages les plus vues sur le site internet ;*
- *Fiche Urbanisme (p. 16) : le service est mutualisé avec la CC de Chablis. Flogny La Chapelle, Tanlay, Ravières sont les communes de la CCLTB qui comptent le plus d'actes d'urbanisme ;*
- *Fiche Informatique (p. 17) : nous avons remis en avant les économies réalisées sur la téléphonie et internet soit 10 000 € en 2 ans.*

*Madame Anne JÉRUSALEM : Merci pour toutes ces présentations, nous passons au vote... mais une question de Madame AGUILAR.*

*Madame Dominique AGUILAR : J'ai une observation, plutôt qu'une question.*

*Concernant les affectations de résultats, on constate un report conséquent avec des résultats excédentaires.*

*Je rappelle, qu'au vu du budget 2020 tel qu'il est abordé et appréhendé, un certain nombre d'investissements font l'objet de reports de 2018, de 2019, de 2020, y compris 2021 pour certains déjà annoncés. Le transfert des compétences nous a permis d'obtenir la DGF bonifiée. Certains investissements n'ont pas fait l'objet d'un projet de territoire et sont déployés sans véritables perspectives globalisées. Dans le cadre de ce que vous avez présenté dans le domaine scolaire, j'estime que vous n'avez pas vraiment de visibilité.*

*De mon point de vue, ce budget 2020 reste à peu près identique au précédent sans avoir de vision d'avenir, sans projet concret. Vous parliez dans votre préambule de maintenir les taux de la fiscalité. Or, avec l'enveloppe actuelle et la réserve financière générée, il ne s'agit pas de maintenir les taux de la fiscalité, mais il convient de la baisser...*

*(Manifestation dans la salle)*

*Avec l'ensemble de cet excédent ainsi que les investissements à venir, on peut largement baisser ces taux de fiscalité d'autant qu'on a intégré les taux supplémentaires (GEMAPI). Un signal fort serait alors donné aussi bien pour les particuliers que pour le monde de l'entreprise. Cela constituerait une vraie dynamique et une vraie attractivité pour notre territoire.*

*Madame Anne JÉRUSALEM : Le commentaire est-il terminé ? Cela ne nécessite pas vraiment de réponse... Chacun doit « balayer » devant sa porte... En matière de fiscalité, la Ville de Tonnerre n'est pas forcément la plus attractive du département... Je rappelle que la Ville de Tonnerre a transféré, sans compensation, 400 000 € par an en 2014 sur le Conservatoire et sur le tourisme et tout cela non compensé. Si un effort est à faire, il doit l'être de la part de la commune qui aurait pu, peut-être profiter de ce transfert pour en faire bénéficier ses habitants et leur éviter de payer deux fois pour la même compétence...*

*Les taux et les reports tels qu'ils vous ont été présentés montrent que nous avons assaini nos comptes. Nous sommes en bonne posture. Pourquoi des reports d'investissements ? Nous avons voté des programmes sous forme d'autorisations de programmes et de crédits de paiement. Des pics de dépenses seront à prévoir en 2021, 2022. Nous devons rester vigilants. Le maintien des taux représente déjà un signal agréable pour la population. Baisser les taux serait de la démagogie.*

*Pour le GEMAPI, nous avons baissé les taux en relation avec l'instauration de la taxe.*

*Nous procédons au vote des différents budgets :*

- Budget principal : les dépenses et les recettes présentent un total conforme à ce qui a été exposé :

\* Dépenses : ..... 11 655 026,97 €,

\* Recettes : ..... 12 623 873,77 €.

*Avec un suréquilibre comme nous l'avons indiqué précédemment.*

- Budget SPANC :

\* Dépenses : ..... 301 335,37 €,

\* Recettes : ..... 301 335,37 €.

- Budget ZAC :

\* Dépenses : ..... 1 404 272,48 €

\* Recettes : ..... 1 404 272,48 €

Madame Dominique AGUILAR : Sur la ZAC Actipôle, je reviens, suite aux propos sur l'affectation des résultats et maintenant sur le budget tel que présenté. Ce budget a été fait sur le principe de la biomasse, des serres de tomates, de la spiruline, pour le chauffage urbain et la transformation pour des légumes et de la spiruline. Depuis 12 ans, ce projet qui a démarré en 2008, n'aura pas vu que les problématiques liées aux recours effectués, mais qu'il y aura eu d'autres problématiques dont on n'a pas eu forcément la connaissance, mais qui, par le fait de son découpage, a posé un certain nombre de problèmes qui auraient pu être évités. Si ce découpage en projets Actipôle, ActiSud, ActiNord, c'est-à-dire l'ensemble des différentes composantes de ce projet-là, s'il avait été porté par un projet qui aurait été multi-lieux, on aurait pu avoir une enquête d'emblée qui aurait permis d'analyser l'ensemble des risques, des nuisances, aussi bien pour les riverains, que pour les problèmes de santé, de l'environnement. De ce fait, on n'aurait pas eu tous ces recours qui ont engendré un certain retard.

On peut se poser la question de savoir pourquoi ce dossier a été monté de cette façon. En 2018, Monsieur le vice-président chargé de l'économie de la CCLTB disait qu'il s'agissait du plus gros projet économique avec, à la clé 100 à 150 emplois créés. Ce projet allait promouvoir le territoire et permettre un développement inimaginable. Cela a été repris dans un article. Cela a fait l'objet d'une rencontre avec les porteurs de projet en juin 2018. « Écologie, vecteur de développement ». « Avec ce projet, l'investissement sur le territoire l'énergie renouvelable de création d'emplois et de nouvelles activités ».

Aujourd'hui, on se retrouve avec un projet qui coûte à la collectivité une somme non financée. Ce financement est réalisé sur des perspectives de ventes. Peut-être qu'il existe un potentiel d'acquéreurs sur ces terrains aujourd'hui, en tout état de fait, il ne se passe rien depuis 12 ans. On peut imaginer que rien ne se passera si le recours au tribunal dure encore des années...

Dans le cadre d'une collectivité, on ne peut pas se permettre de bloquer un projet de cette façon et d'établir un budget qui s'avère insincère avec la somme de 1 404 000 €. Sur ce projet, on n'a pas provisionné. L'année dernière, on devait provisionner à hauteur de 100 000 €. Or, cela n'a pas été fait. Cela signifie que rien n'est provisionné depuis le départ. Dans ce cadre, je considère que ce budget est insincère puisqu'il n'y a ni crédit ni provision. Nous ne voterons pas ce budget.

**Madame Pierrette GIBIER** : Il avait été convenu d'affecter un temps de parole pour chaque conseiller communautaire. Le règlement n'est pas respecté. C'est bien dommage... Ce soir, nous en avons tous « ras le bol ». Personne n'ose prendre la parole...

**Monsieur Jacques BAYOL** : Je vais quitter le secteur à la fin de ce mandat. Je trouve regrettable qu'on mette autant de freins à essayer de remobiliser notre secteur. Si ça continue comme ça, il restera un secteur paupérisé.

**Madame Anne JÉRUSALEM** : Je réponds sur la question précise de la ZAC pour déplorer le manque de soutien des élus majoritaires actuels de la Ville de Tonnerre... C'est vous qui n'avez pas voté le soutien...

*Manifestation de la part de Mme AGUILAR, (hors micro)*

**Monsieur Régis LHOMME** : Je rappelle que nous avons voté ici une motion de soutien, votée par l'ensemble des délégués à l'exception de la majorité de la Ville de Tonnerre.

**Madame Anne JÉRUSALEM** : Dans l'affichage, vous ne soutenez pas ce projet, vous le torpillez encore plus que l'Association qui pose les recours. Ce n'est ni la CCLTB ni le porteur de projet qui mettent un frein, c'est bel et bien une affaire de « guérilla » qui concerne une association de 17 personnes qui se sert de la loi. Ils sont dans leur droit, malheureusement. Je déplore la longueur des délais des tribunaux qui n'ont pas la deadline pour statuer.

*Cependant, nous sommes sur un projet autorisé, financé avec une promesse de vente avec tout ce qu'il faut. De ce fait, il n'y a pas d'insincérité du budget. Nous avons affiché les permis de construire et tout est bloqué au tribunal, mais il peut se débloquer du jour au lendemain. Nous l'espérons grandement.*

- <b><u>Budget SPED :</u></b>	
* Dépenses : .....	3 526 150,42 €
* Recettes : .....	3 526 150,42 €
- <b><u>Budget Pépinière :</u></b>	
* Dépenses : .....	182 343,00 €
* Recettes : .....	182 343,00 €

- **Délibération n° 26-2020 : FINANCES – Budgets – Vote des budgets primitifs 2020 – budget principal et budgets annexes (déchets ménagers, SPANC, ZAC Actipôle, pépinière)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu les projets de budget principal et de budgets annexes (SPANC, ZAC Actipôle, déchets ménagers, pépinière) pour l'exercice 2020 transmis avec la convocation du conseil communautaire et un rapport de présentation,

Il est proposé d'adopter les budgets primitifs 2020, le Bureau ayant émis un avis favorable le 25 février 2020.

Budget principal	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	7 839 253,68 €	8 808 100,48 €
Section d'Investissement	3 815 773,29 €	3 815 773,29 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 655 026,97 €</b>	<b>12 623 873,77 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

53 pour  
0 contre  
6 abstentions

**DECIDE** d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2020 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, celui-ci étant en suréquilibre du fait des reports constatés sur la section de fonctionnement de l'exercice 2019.

Budget SPANC HT	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	32 248,37 €	32 248,37 €
Section d'Investissement	269 087,50 €	269 087,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>301 335,87 €</b>	<b>301 335,87 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

59 pour  
0 contre  
0 abstention

**DECIDE** d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2020 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « SPANC ».

*Après le vote du budget SPANC, Madame COELHO Caroline a quitté la séance et donné pouvoir à Madame AGUILAR Dominique. Madame GRIFFON Delphine est sortie.*

Budget ZAC Actipôle HT	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	645 000,00 €	645 000,00 €
Section d'Investissement	759 272,48 €	759 272,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 404 272,48 €</b>	<b>1 404 272,48 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

51 pour  
6 contre  
2 abstentions

**DECIDE** d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2020 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « ZAC Actipôle ».

Budget SPED	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 302 798,09 €	2 302 798,09 €
Section d'Investissement	1 223 352,33 €	1 223 352,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 526 150,42 €</b>	<b>3 526 150,42 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

52 pour  
0 contre  
7 abstentions

**DECIDE** d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2020 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « Service Public d'Élimination des Déchets ».

Budget Pépinière HT	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	95 763,47 €	95 763,47 €
Section d'Investissement	86 579,53 €	86 579,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>182 343,00 €</b>	<b>182 343,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

58 pour  
0 contre  
1 abstention

**DECIDE** d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2020 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « Pépinière ».

**Vote des taux (fiscalité additionnelle et fiscalité professionnelle unique)**

**Madame Anne JÉRUSALEM : Les taux restent inchangés**

- Taxe d'Habitation (TH) ..... 3,07 %,
- Taxe Foncière Bâti (TFB) ..... 5,12 %,
- Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) ..... 5,60 %,
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) ..... 22,22 %.

*Avez-vous des questions ?*

*(Au moment du vote, Madame Delphine GRIFFON était sortie)*

- **Délibération n° 27-2020 : FINANCES – Taxes – Vote des taxes directes locales pour 2020**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379-0 bis, 1609 nonies C et 1638-0 bis,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 77-2015 en date du 28 septembre 2015 instaurant la Fiscalité Professionnelle Unique sur le territoire de la CCLTB au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

VU le budget primitif 2020 et le produit de fiscalité attendu,

Madame la présidente propose au conseil communautaire de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2020 de la manière suivante :

Taxes	Taux 2020
Taxe d'Habitation (TH)	3,07 %
Taxe foncière Bâti (TFB)	5,12 %
Taxe foncière Non Bâti (TFNB)	5,60 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	22,22 %

S'agissant de la fiscalité additionnelle :

Madame la présidente précise que le lissage opéré sur 12 ans à compter de 2014 pour la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti est maintenu.

S'agissant de la fiscalité professionnelle unique :

Madame la présidente précise que, pour la contribution foncière des entreprises, le lissage opéré sur 10 ans est maintenu.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire</b>	<b>53 pour</b>
	<b>0 contre</b>
	<b>5 abstentions</b>

**ACCEPTE** ces propositions,

**VOTE** les taux des contributions tels que présentés ci-dessus,

**CHARGE** Madame la présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux et au comptable des finances publiques.

↓ *Subvention d'équilibre entre budgets communautaires*

***Madame Anne JÉRUSALEM : Nous procédons au vote de la subvention d'équilibre pour la Pépinière à 33 667 €.***

• **Délibération n° 28-2020 : FINANCES – Subvention d'équilibre – Budget Pépinière – Exercice 2020**

Madame la présidente informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de prévoir au Budget Primitif 2020 une subvention d'équilibre à destination du budget annexe « Pépinière » pour couvrir en partie, le cas échéant, les dépenses de fonctionnement propres à ce budget y compris le déficit de fonctionnement.

Cette subvention sera versée par le Budget Principal dans la limite des crédits ouverts, soit 33 667,07 €.

	<b>59</b>	<b>pour</b>
<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire</b>	<b>0</b>	<b>contre</b>
	<b>0</b>	<b>abstention</b>

**ADOPTÉ** cette proposition.

 Autorisations de Programmes – Crédits de Paiements

**Madame Anne JÉRUSALEM : Nous vous proposons le vote des AP et CP de la Cité Éducative et Artistique et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.**

• **Délibération n° 29-2020 : FINANCES – Création d'Autorisations de Programme et crédits de Paiement**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,

Considérant que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP-CP),

Considérant que les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'EPCI,

Considérant que ces autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de ces investissements et qu'elles demeurent valables sans limitation de durée (jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation) et qu'elles peuvent être révisées,

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

Considérant que chaque autorisation de programme prévoit la répartition des crédits de paiement par exercice budgétaire,

Considérant que la procédure financière des AP-CP permet une planification en offrant une meilleure visibilité financière,

Madame la présidente propose de créer les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement selon les montants fixés dans les tableaux ci-après :

## 1- AP-CP relative à la Cité Educative et Artistique

CITE EDUCATIVE ET ARTISTIQUE				
Autorisation de programme		APCP initiale		
Libellé	Montant AP	2020 – CP1	2021 – CP2	2022 – CP3
Cité éducative et artistique	2 995 000 €	331 000 €	2 207 000 €	457 000 €

Nota : A ce montant total d'AP viennent s'ajouter 44 052 € mandatés en 2019

Ce programme est financé de la manière suivante :

- FCTVA (taux en vigueur de 16,404 %),
- DETR : 400 000 €,
- DSIL : 200 000 €,
- CRBFC : 500 000 €.

## 2- AP-CP relative au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL				
Autorisation de programme		APCP initiale		
Libellé	Montant AP	2020 – CP1	2021 – CP2	2022 – CP3
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	269 000 €	89 000 €	85 000 €	95 000 €

Ce programme est financé de la manière suivante :

- FCTVA (taux en vigueur de 16,404 %),
- DGD en attente du montant de la part des services de l'Etat.

59 pour

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire      0 contre

0 abstention

**DECIDE** de procéder à la création des Autorisations de Programme – Crédits de Paiement selon les montants fixés ci-dessous, ceux-ci pourront être modifiés par délibération du conseil communautaire ;

**DECIDE** que la part de crédits de paiement annuels non mandatés en fin d'exercice N fera l'objet d'un report automatisé sur le dernier exercice.

### TOURISME

 Subvention 2020 pour la SPL « Office de Tourisme – Chablis, Cure, Yonne et Tonnerrois »

**Monsieur Régis LHOMME** : Il s'agit de la subvention versée chaque année pour l'Office de Tourisme en l'occurrence à la SPL. Le montant de la subvention s'élève à 135 000 €, montant identique à celui de 2019. Pour mémoire, lorsque la CCLTB travaillait en associatif, le montant était de 175 000 €. Non seulement la SPL est plus efficace, au regard des chiffres que je vous ai donnés précédemment, mais, de plus, elle coûte moins cher à la CCLTB.

• **Délibération n° 30-2020 : TOURISME – Office de Tourisme (OT) - SPL – Subvention 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1 et suivants,

Vu le code de commerce, notamment son livre II,

Vu les statuts de la Société Publique Locale (SPL) « Office de Tourisme – Chablis, Cure, Yonne et Tonnerrois »,

Vu les statuts de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Vu la délibération n° 100-2018 du conseil communautaire du 25 septembre 2018 approuvant la signature d'une convention d'objectif avec la SPL « Office de Tourisme – Chablis, Cure et Yonne »,

Vu l'avis favorable du conseil d'administration de la SPL en date 27 novembre 2019, approuvant le budget 2020 et notamment la participation financière de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,

Considérant que les articles 5.1-5.2 de la convention financière entre la SPL et CCLTB prévoient notamment qu'en contrepartie des charges du service, la Communauté de Communes verse annuellement à la SPL une compensation pour obligation de service public, afin de contribuer à la couverture des charges liées aux obligations de service public des missions confiées,

Madame la présidente propose, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, que cette compensation pour obligation de service public soit fixée à 135 000 €, contribution non soumise à la TVA.

Entendu le présent exposé,

	<b>59 pour</b>
<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire</b>	<b>0 contre</b>
	<b>0 abstention</b>

**AUTORISE** Madame la présidente à verser, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, cette compensation pour obligation de service public d'un montant de 135 000 €, contribution non soumise à la TVA.

↳ **PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, ALSH**

🚩 Changement du mode de gestion du centre de loisirs de Tanlay/Commissey/Saint-Vinnemer

**Monsieur José PONSARD : Nous procédons au vote permettant d'acter la reprise en direct de l'accueil de loisirs de Commissey/Saint-Vinnemert/Tanlay. C'est le seul centre de loisirs géré par une association, les autres étant gérés directement par la CCLTB.**

*Le bureau qui compose cette association souhaite arrêter de gérer cet accueil de loisirs. Nous souhaitons nous charger de cette structure permettant ainsi une meilleure coordination des services. Cet accueil de loisirs conservera le nom « Tom Pouce et Compagnie ». La CCLTB reprend l'intégralité des salariés qui composent cette association.*

- **Délibération n° 31-2020 : PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, ALSH – Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Reprise en gestion directe de l'Accueil de Loisirs « Tom Pouce et Compagnie »**

La présidente rappelle à l'assemblée que les équipes d'encadrement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) du territoire, à travers leurs projets pédagogiques et les programmes d'activités qui en découlent, participent activement à l'éducation des enfants et des jeunes,

Vu la délibération n° 47-2014 du conseil communautaire du 8 mars 2014 relative à la compétence « Accueils de loisirs sans hébergements » sur l'ensemble de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Vu la délibération n° 76-2015 du conseil communautaire du 28 septembre 2015 portant sur la prise de compétence scolaire dans sa globalité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,

Vu la délibération n° 55-2016 du conseil communautaire du 30 mai 2016 fixant les tarifs des différents temps (restauration scolaire, périscolaire, CLAS, extrascolaire) appliqués par la CCLTB sur l'ensemble des ALSH du territoire,

Vu la délibération n° 66-2016 du conseil communautaire du 27 juin 2016 portant sur la gestion directe des « ALSH » du territoire,

Vu l'article L. 1224-3 du Code du travail précisant les conditions de reprise d'une activité d'une entité employant des salariés de droit privé par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 4 mars 2020.

Considérant que l'ALSH « Tom Pouce et Compagnie » situé à Commissey a conservé sa gestion associative,

Considérant le courrier de la présidente de l'association « Tom Pouce et Compagnie » en date du 22 janvier 2020, précisant la fin d'activité dans la gestion de l'ALSH à compter du 6 juillet 2020, et souhaitant que la CCLTB pérennise ce service,

Considérant, par ailleurs, que la dynamique d'équipe entre l'ensemble des équipes d'ALSH est déjà bien présente, ce qui traduit une vraie cohésion dans la gestion des structures que ce soit sur le plan administratif et pédagogique,

La présidente :

PRÉCISE que cette structure ALSH répond à un réel besoin des familles et que son implantation correspond au maillage territorial,

PRÉCISE que l'association « Tom Pouce et compagnie » bénéficie actuellement d'un financement de la CCLTB dans le cadre de l'exercice de la compétence,

PRÉCISE que les ALSH du territoire sont tous déclarés auprès de la DDCSPP et conventionnés avec la CAF, qu'à ce titre, le gestionnaire bénéficie d'un soutien financier calculé sur les fréquentations en fonction du nombre d'heures enfants,

PROPOSE d'intégrer la gestion directe de l'ALSH « Tom Pouce et Compagnie » à compter du 6 juillet 2020,

INFORME qu'actuellement 4 salariées exercent leurs fonctions au sein de la structure associative,

	<b>59 pour</b>
<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire</b>	<b>0 contre</b>
	<b>0 abstention</b>

ACCEPTE la reprise en régie directe de l'ALSH « Tom Pouce et Compagnie » à compter du 6 juillet 2020,

ACCEPTE le transfert du personnel concerné par l'activité « ALSH » et de créer les emplois correspondants,

AUTORISE Madame la présidente à poursuivre l'exécution de cette délibération et à prendre tout acte ultérieur utile.

## QUESTIONS DIVERSES

### Décisions

*Madame Anne JÉRUSALEM : Les décisions habituelles vous ont été communiquées dans les documents annexes.*

*Madame Anne JÉRUSALEM : Je rappelle le mail que j'ai adressé le 12 février à Madame AGUILAR.*

*« Madame la Maire,  
Mardi soir en conseil communautaire, vous êtes intervenue suite à la présentation de la délibération portant sur l'aide à l'immobilier d'entreprise en avançant des arguments que vous avez repris dans un post sur les réseaux sociaux. Vous affirmez ainsi « la CCLTB s'est fendue d'une aide à l'immobilier d'entreprises d'un montant de 5 000 € alors que celle-ci dans le cadre d'une véritable politique d'accompagnement et de développement de l'activité économique aurait pu, de façon significative et pragmatique, proposer une réduction de cette aide pouvant aller jusqu'à 50 % et dans le cas présent sur un montant de 600 000 € ».  
Nous vous saurions gré de nous préciser, voire clarifier vos propos, et de nous communiquer le règlement d'intervention régional auquel vous semblez faire référence ».*

*Comme nous n'avons pas eu de réponse, je vous la demande ce soir ainsi que deux conseillers communautaires qui nous ont demandé de le faire.*

*Madame Dominique AGUILAR : En effet, vous aviez la possibilité de pouvoir accorder une aide nettement supérieure à celle proposée au dernier conseil communautaire et de tenir compte des modalités communes de mises en œuvre des aides à l'immobilier d'entreprise.*

*Les aides relatives à l'immobilier d'entreprise résultent d'une loi 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales. Contrairement aux aides de développement économique de droit commun, les aides des collectivités territoriales à l'immobilier d'entreprise régies par l'article L.15-11-3 du même code constituent des aides spécifiques que peuvent attribuer de manière autonome toutes les collectivités territoriales et leurs groupements.*

*Dans le cadre d'une convention, en accord formel avec la Région et en tant que décision souveraine, en tant que présidente, vous aviez les moyens d'accorder une aide beaucoup plus intéressante que celle que vous avez accordée. Voilà ma réponse.*

*Madame Anne JÉRUSALEM : Cette réponse ne nous satisfait pas vraiment... cela n'est pas étonnant...*

*Monsieur Régis LHOMME : Le cadre est très clair au niveau de la Région. Il s'agit des règlements d'intervention assez compliqués. Il y a 41 règlements d'intervention pour l'immobilier d'entreprise. Cet aspect est géré par l'Agence Économique Régionale. Cette agence a été consultée lorsque nous avons versé cette subvention. Nous les avons à nouveau contactés le lendemain du Conseil pour savoir si nous n'avions pas « manqué » quelque chose ou s'il y avait des choses que nous ne connaissions pas. Ils nous ont confirmé que le montant de la subvention était le maximum que ce que nous pouvions verser.*

*Vous parlez d'une loi que nous ne connaissons pas et apparemment la Région ne la connaît pas non plus...*

*Madame Dominique AGUILAR : Il y a un champ d'application des subventions dans le domaine économique qui n'est pas plafonné. De ce fait, il peut monter jusqu'à 50 %.*

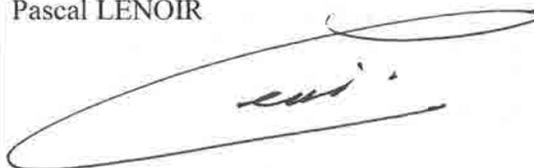
*Madame Anne JÉRUSALEM : D'après vous, on aurait pu verser 300 000 € à la Société CIBBA sans problème et tout en baissant l'impôt communautaire ! Il faut arrêter de raconter n'importe quoi. La loi s'applique à tous, mais les règlements d'intervention régionaux s'appliquent. On le voit bien notamment par rapport au PETR et aux aides européennes.*

*Nous clôturons cette séance sur ce point. Chacun appréciera les réponses.*

*Le nouveau conseil communautaire sera convoqué le 21 avril puisque je reste présidente jusqu'à cette date. Je vous remercie. Bonne chance à tous !*

La séance est levée à 22 h 07.

Le secrétaire de séance,  
Pascal LENOIR



## LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS

- **Délibération n° 15-2020 : FINANCES** – Approbation des comptes de gestion – *Exercice 2019*
- **Délibération n° 16-2020 : FINANCES** – Approbation des comptes administratifs – *Budget Principal – Exercice 2019*
- **Délibération n° 17-2020 : FINANCES** – Approbation des comptes administratifs – *Budget SPED – Exercice 2019*
- **Délibération n° 18-2020 : FINANCES** – Approbation des comptes administratifs – *Budget ZAC ACTIPÔLE – Exercice 2019*
- **Délibération n° 19-2020 : FINANCES** – Approbation des comptes administratifs – *Budget SPANC – Exercice 2019*
- **Délibération n° 20-2020 : FINANCES** – Approbation des comptes administratifs – *Budget Pépinière – Exercice 2019*
- **Délibération n° 21-2020 : FINANCES** – Affectation des résultats – *Budget Principal – Exercice 2019*
- **Délibération n° 22-2020 : FINANCES** – Affectation des résultats – *Budget SPED – Exercice 2019*
- **Délibération n° 23-2020 : FINANCES** – Affectation des résultats – *Budget ZAC ACTIPÔLE – Exercice 2019*
- **Délibération n° 24-2020 : FINANCES** – Affectation des résultats – *Budget SPANC – Exercice 2019*
- **Délibération n° 25-2020 : FINANCES** – Affectation des résultats – *Budget Pépinière – Exercice 2019*
- **Délibération n° 26-2020 : FINANCES** – Budgets – *Vote des budgets primitifs 2020 – budget principal et budgets annexes (déchets ménagers, SPANC, ZAC Actipôle, pépinière)*
- **Délibération n° 27-2020 : FINANCES** – Taxes – *Vote des taxes directes locales pour 2020*
- **Délibération n° 28-2020 : FINANCES** – Subvention d'équilibre – *Budget Pépinière – Exercice 2020*
- **Délibération n° 29-2020 : FINANCES** – *Création d'Autorisations de Programme et crédits de Paiement*
- **Délibération n° 30-2020 : TOURISME** – Office de Tourisme (OT) - *SPL – Subvention 2020*
- **Délibération n° 31-2020 : PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, ALSH** – Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – *Reprise en gestion directe de l'Accueil de Loisirs « Tom Pouce et Compagnie »*

TABLEAU D'EMARGEMENT

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Alsly-Sur-Armançon	M.	BURGRAF	Roland		Mme	MARCHI	Marie-Chantal	
Ancy-Le-Franc	M.	DELAGNEAU	Emmanuel					
Ancy-Le-Franc	M.	DICHE	Jean-Marc					
Ancy-Le-Franc <i>à domicile personnel à P. DELAGNEAU</i>	Mme	ROYER à P. DELAGNEAU	Maryse					
Ancy-Le-Libre	Mme	BURGEVIN	Véronique		Mme	HUGEROT	Maryvonne	
Argenteay	Mme	TRONEL	Catherine		M.	TRONEL	Michel	
Argenteuil-Sur-Armançon	M.	MACKAIE	Michel		M.	SCHIER	Gaston	
Arthannay	M.	LÉONARD	Jean-Claude		M.	VERITA	Jean-Luc	
Baon	M.	CHARREAU	Phillippe		Mme	CARLE	Céline	
Bernoull	M.	PICARD	Bruno		M.	FOURNILLON	Domlnique	
Chassignelles	Mme	JERUSALEM	Anne		M.	TRUCHY	Maryan	
Cheney <i>à domicile personnel à S. TRIBU</i>	M.	BOLLENDT à S. TRIBU	Jean-Louis		M.	FAILLOT	Jim	
Collan	Mme	GIBIER	Pierrette		M.	GOGOIS	Francis	
Cruzy-Le-Châtel	M.	DURAND	Thierry		M.	ADAM	Jean-Claude	
Cry-Sur-Armançon	M.	DE PINHO	José		M.	DUBOIS	Claude	
Dannemoine	M.	KLOÉTZLEN	Eric		Mme	MROWINSKI	Martine	
Dyé	M.	DURAND	Olivier		M.	JOFFRIN	Thierry	
Epineull	Mme	SAVIE EUSTACHE	Françoise		Mme	FORTINI	Maryline	
Flogny-La-Chapelle	M.	CAILLIET	Jean-Bernard					
Flogny-La-Chapelle <i>à domicile personnel à J.B. CAILLIET</i>	Mme	CONVERSAT à J.B. CAILLIET	Pierrette					
Flogny-La-Chapelle	M.	GOVIN	Gérard					
Fulvy	M.	HERBERT	Robert		Mme	SORET	Françoise	
Gigny	M.	REMY	Georges		M.	DUTARTRE	Denis	
Gland	Mme	NEYENS	Sandrine		M.	CAMUS	Florent	
Jully	M.	FLEURY	François		M.	GOJOT	Bruno	
Junay	M.	PROT	Dominique		Mme	BARALE	Annick	

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Lézennes	M.	GALAUD	Jean-Claude					
Lézennes	M.	MOULINIER	Laurent					
Mélieux	M.	BOUCHARD	Michel		Mme	ROY	Béatrice	
Molosmes	M.	BUSSY	Dominique		M.	RABY	Daniel	
Nuits-Sur-Armançon	M.	GONON	Jean-Louis		M.	LAVINA	Xavier	
Pacy-Sur-Armançon	M.	GOUX	Jean-Luc		Mme	BOHAJUC-FRANCHE	Céline	
Perrigny-Sur-Armançon	M.	COQUILLE	Eric		Mme	DAL DEGAN MASCREZ	Anne-Marie	
Pimelles	M.	ZANCONATO	Eric		M.	COURCELLES	René	
Quincerot <i>a donné pouvoir à R. NICOLLE</i>	M.	BETHOUART R. NICOLLE	Serge		M.	GABRIOT	Bruno	
Ravières	M.	HELOIRE	Nicolas					
Ravières <i>a donné pouvoir à M. HELOIRE</i>	M.	LETIENNE M. HELOIRE	Bruno					
Roffey	M.	GAUTHERON	Rémi		Mme	ROCH	Christine	
Rugny	M.	NEVEUX	Jacky		M.	BATREAU	François	
Saint-Martin-Sur-Armançon	Mme	MUNIER	Françoise		M.	MLYNARCZYK	André	
Sambourg	M.	PARIS	Stéphane		M.	FOREY	Bernard	
Sennevoy-Le-Bas	M.	GILBERT	Jacques		M.	DELMOTTE	Laurent	
Sennevoy-Le-Haut	M.	MARONNAT	Jean-Louis		Mme	JANISZEWSKI	Agnès	
Serrigny <i>a donné pouvoir à T. LEVY</i>	Mme	THOMAS T. LEVY	Nadine		M.	MAROLLES	Martial	
Stigny	M.	BAYOL	Jacques		M.	DE DEMO	Paul	
Tanlay	M.	BOUILHAC	Jean-Pierre					
Tanlay <i>a donné pouvoir à E. PICOCHÉ</i>	M.	BOURNIER E. PICOCHÉ	Edmond					
Tanlay	Mme	PICOCHÉ	Elisabeth					
Thorey	M.	NICOLLE	Régis		M.	RUND	Jean-Claude	
Tissey	M.	LEVOY	Thomas		M.	SABOURIN	Sébastien	
Tonnerre	Mme	AGUILAR	Dominique					
Tonnerre	Mme	BERRY	Véronique					

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Tonnerre	Mme	BOIX	Anne-Marie					
Tonnerre	Mme	COELHO	Caroline					
Tonnerre	Mme	DOUSSEAUX	Jacqueline					
Tonnerre	Mme	DUFIT	Sophie					
Tonnerre	M.	GOURDIN	Jean-Pierre					
Tonnerre	M.	HARDY	Raymond					
Tonnerre	M.	LANCOSME	Michel					
Tonnerre	Mme	LAPERT	Justine					
Tonnerre	M.	LENOIR	Pascal					
Tonnerre	M.	ORTEGA	Olivier					
Tonnerre	M.	ROBERT	Christian					
Tonnerre	M.	SERIN	Mickail					
Trichy	Mme	GRIFFON	Delphine		M.	FEVRE	Roland	
Tronchoy	M.	TRIBUT	Jacques		Mme	ARBILLOT	Annie	
Vézannes	M.	LHOMME	Régis		M.	ATLAN	Guy	
Vézannes	Mme	BORCHI	Micheline		M.	PACAUT	Philippe	
Villiers-Les-Hauts	M.	BERCIER	Jacques		M.	PETIT	Patrice	
Villon	M.	BAUDOIN	Didier		M.	BELLEGANTE	Anthony	
Vireaux	M.	PONSARD	José		M.	HOUDOT	Sylvain	
Viviers	M.	PORTIER	Virgile		M.	PICO	Christian	
Yrouerre à dénom. provisoire à D. PÉROT	M.	PIANON	Maurice		M.	ZANIN	Alain	